



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9286^e séance

Vendredi 17 mars 2023, à 15 heures
New York

Président : M. Afonso (Mozambique)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Boateng
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Frazier
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Danemark, de la Lituanie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je propose d'inviter M^{me} Daria Morozova à participer à la présente séance.

Un membre souhaite-t-il formuler des observations sur cette proposition ?

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis demandent un vote de procédure sur la proposition d'inviter M^{me} Morozova à participer à la présente séance en tant qu'intervenante. Nous regrettons de devoir demander ce vote, étant donné que la majorité des membres du Conseil ont déjà exprimé hier et aujourd'hui leurs vives préoccupations à la présidence.

Je tiens à préciser que les États-Unis sont très favorables à la participation de représentants de la société civile qui peuvent faire profiter le Conseil de leur expérience et de leurs compétences. Les vues des représentants de la société civile sont essentielles et viennent enrichir les discussions du Conseil.

Il convient toutefois de noter qu'un certain membre du Conseil a proposé de faire participer Mlle Morozova en tant que « médiatrice de la République populaire de Donetsk ». À la suite de la tentative de la Fédération de Russie, l'année dernière, d'annexer illégalement le territoire internationalement reconnu de l'Ukraine, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité la résolution ES-11/4. Cette résolution demandait expressément à tous les États et organisations internationales de ne reconnaître aucune modification du statut de la région de Donetsk en Ukraine et de s'abstenir de tout contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une telle modification de statut.

Conformément à cette résolution de l'Assemblée générale, il n'est pas approprié que le Conseil invite, à quelque titre que ce soit, quelqu'un qui se présente comme la médiatrice de la prétendue République populaire de Donetsk. L'invitation adressée à cette personne est une tentative flagrante et transparente de faire passer le Conseil pour un organe qui légitime la tentative illégale d'annexion de la Fédération de Russie et reconnaît implicitement les autorités illégitimes. Le simple fait de supprimer les références à leurs postes ou à leurs titres ne change rien à cette réalité. Les membres du Conseil peuvent et doivent tirer leurs propres conclusions concernant toute tentative d'établir des parallèles réductionnistes avec d'autres situations incomparables.

Nous regrettons qu'un vote de procédure soit nécessaire. Nous appelons tous les membres du Conseil à agir conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à ne pas soutenir la participation à la présente séance de l'intervenante proposée. Les États-Unis n'appuieront aucune tentative de légitimer la tentative illégale d'annexion par la Fédération de Russie du territoire d'un autre État Membre de l'ONU et voteront donc « non », et nous exhortons les autres délégations à faire de même.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous insistons sur la participation à la séance d'aujourd'hui de l'intervenante que nous avons invitée. Notre délégation a proposé d'inviter M^{me} Daria Morozova dans le seul but de donner au Conseil de sécurité l'occasion de recevoir des informations de première main sur la situation humanitaire catastrophique dans la région du Donbass, qui est liée de façon indissociable à la situation humanitaire en Ukraine. Depuis 2014, les habitants du Donbass sont contraints de survivre sous les bombardements des forces armées ukrainiennes et subissent des privations sans aucune réaction de la part de la communauté internationale. Nos collègues occidentaux ont soigneusement éludé cette question, conformément à leur politique consistant à dissimuler tous les crimes commis par Kiev, aussi odieux soient-ils.

L'intervenante que nous avons proposée est originaire du Donbass. Elle a vécu toute sa vie dans cette région et, depuis 2014, elle participe activement à des activités humanitaires, en aidant ses compatriotes qui subissent les conséquences de l'agression de Kiev. Elle est impliquée dans les échanges de prisonniers et a pris part aux travaux du Groupe de contact trilatéral sur la mise en œuvre des Accords de Minsk, entre autres. Son expérience et ses compétences sont sans équivalent. Daria Morozova est en

contact quotidien avec les gens ordinaires du Donbass et elle est prête à partager ses observations, ce qui donnerait au Conseil un aperçu de la réalité sur le terrain. Nous estimons que notre intervenante répond à tous les critères énoncés à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Nous proposons qu'elle s'exprime à titre personnel en tant que militante humanitaire.

Nous appelons les membres du Conseil à soutenir la proposition d'inviter M^{me} Daria Morozova à participer à la séance d'aujourd'hui en tant qu'intervenante. Contrairement aux affirmations des délégations occidentales, l'appui des membres ne sous-entendrait en aucun cas leur reconnaissance d'une quelconque réalité juridique internationale. Il s'agit de questions qui n'ont aucun rapport entre elles. C'est aussi une question de liberté d'expression. Pour l'instant, il s'agit simplement d'inviter une intervenante compétente pour fournir au Conseil des informations supplémentaires sur la situation humanitaire, comme le prévoit l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Sinon, la séance d'aujourd'hui ne sera qu'une nouvelle réunion biaisée en faveur de l'Occident qui ne tient nullement compte des causes profondes de la crise ukrainienne.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : L'objectif de la présente séance est d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire désastreuse en Ukraine causée par l'agression de la Russie et sa transgression flagrante du droit international. Trois résolutions de l'Assemblée générale (les résolutions ES-11/1, ES-11/2 et ES-11/4), adoptées par une majorité écrasante d'États Membres, indiquent clairement que la Fédération de Russie viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies et le droit international, qu'elle est responsable de la crise humanitaire en Ukraine et au-delà, et qu'elle doit se retirer de l'Ukraine et respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le mandat d'arrêt émis aujourd'hui par la Cour pénale internationale contre le commandant en chef de la Russie ne fait que confirmer cette responsabilité. Il est clair une fois de plus que, par son comportement aujourd'hui, la Fédération de Russie tente de faire ce qu'elle fait le mieux : détourner l'attention des questions à l'examen et se dérober à ses responsabilités en créant un écran de fumée. Il s'agit d'une nouvelle tentative déplorable de détourner le Conseil de sa fonction au profit d'intérêts étroits sans rapport avec la raison d'être de cet organe.

De plus, en invitant une représentante de la prétendue République populaire de Donetsk, la Russie remue le couteau dans la plaie en tentant désespérément de légitimer ce qui ne pourra jamais l'être : l'invasion et l'annexion

par la force du territoire d'un autre pays souverain. Tout en exprimant à nouveau notre attachement inébranlable à la participation sans entrave des intervenants de la société civile aux travaux du Conseil, nous réaffirmons notre position, à savoir que l'attitude de la Fédération de Russie constitue une entorse à ce principe. Autoriser la participation d'une entité illégale à une séance du Conseil créerait un dangereux précédent. Nous ne considérons donc pas l'intervenante proposée par la Fédération de Russie comme compétente dans le contexte de la séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. L'Albanie s'oppose par conséquent à ce que le Conseil invite l'intervenante supplémentaire proposée par la Fédération de Russie, et nous prions les autres États Membres du Conseil de faire de même et de voter « non ».

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil, je propose de mettre aux voix la proposition visant à inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, M^{me} Daria Morozova à faire un exposé au Conseil de sécurité au titre de la question « Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine ».

Je vais maintenant mettre cette proposition aux voix.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Pourriez-vous préciser à quoi correspondent les votes « oui » et « non », Monsieur le Président ?

Le Président (*parle en anglais*) : Ceux et celles qui sont en faveur de la proposition d'inviter M^{me} Daria Morozova voteront pour. Ceux qui sont contre le fait d'inviter M^{me} Daria Morozova à participer à la présente séance voteront contre. Ceux qui veulent s'abstenir s'abstiendront. Si cela est clair, nous allons passer au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Brésil, Chine, Ghana, Fédération de Russie

Votent contre :

Albanie, Équateur, France, Japon, Malte, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Gabon, Mozambique, Émirats arabes unis

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.

La proposition d'inviter M^{me} Daria Morozova à participer à la séance est rejetée faute d'avoir obtenu le nombre de voix requis.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous déplorons le fait que certaines délégations se soient opposées à l'intervenante que nous avons proposée. Nous y voyons la manifestation d'une hypocrisie flagrante et de deux poids, deux mesures, lorsque des représentants du Donbass, qui souffrent depuis neuf ans de la guerre que Kiev a déclenchée contre eux, se voient refuser le droit de prendre la parole au Conseil de sécurité sous des prétextes absurdes. Cela ne fait que confirmer une fois de plus que ces délégations ne considèrent pas les habitants du Donbass comme des êtres humains et qu'elles n'ont cure de leurs souffrances. Nos collègues occidentaux craignent que si les voix de la vérité finissent par se faire entendre, tous leurs efforts pour blanchir leurs protégés à Kiev ne soient réduits à néant. Pour éviter cela, ils usent de toutes sortes d'astuces procédurales et jouent un jeu mesquin et sans scrupules qui, pour être franc, est tout à fait lamentable.

Je tiens à souligner que nous ne nous sommes jamais abaissés à un tel niveau. Lorsque nos collègues occidentaux ont proposé un intervenant à la séance sur la russophobie organisée à notre initiative (voir S/PV.9280), nous n'avons pas émis d'objection, bien que le prétendu exposé ait été truffé de mensonges et des récits occidentaux traditionnels. L'intervenant n'a apporté aucune contribution utile aux débats. Ce qui s'est passé aujourd'hui avec M^{me} Morozova nous donne matière à réfléchir sur la manière dont nous traiterons à l'avenir les demandes de nos collègues au titre de l'article 39. Notre collègue des États-Unis a déclaré qu'il était inacceptable de convier une personne représentant des « territoires non reconnus » et que cela constituait une violation des résolutions pertinentes du Conseil. Mais inviter des représentants du Kosovo au Conseil, par exemple, constitue une violation flagrante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous tiendrons compte de cette position « fondée sur les principes » de nos collègues des États-Unis sur ce dossier à l'avenir. Faute de quoi, ce sera un nouvel exemple de deux poids, deux mesures de la part des États-Unis.

Nous regrettons que les travaux du Conseil de sécurité pâtissent une fois de plus du comportement sans scrupules des délégations occidentales qui cherchent ouvertement à promouvoir leurs intérêts opportunistes.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Albanie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je regrette de devoir reprendre la parole, mais après avoir entendu ce que la délégation russe avait à dire, je tiens à faire une mise au point très importante.

Comparer deux réalités qui n'ont absolument rien à voir est un exercice totalement artificiel. La République du Kosovo et la prétendue république préfabriquée de Donetsk, un territoire ukrainien illégalement annexé par la Russie, n'ont absolument rien en commun. Ce n'est hélas pas la première fois que nous entendons de telles comparaisons, mais à situation désespérée, mesures désespérées. Dois-je rappeler à nos collègues russes que la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif faisant valoir que la déclaration d'indépendance du Kosovo, adoptée en 2008, ne constituait pas une violation du droit international ? Cette même Cour internationale a rendu un autre avis en mars de l'année dernière, et nous savons pourquoi. Dois-je rappeler à nos collègues russes que la reconnaissance internationale du Kosovo est bien établie, y compris par bon nombre de pays dont les représentants sont assis autour de cette table, alors que les prétendues républiques populaires de Donetsk et de Louhansk sont des territoires annexés par la force qui n'existent que dans les plans et les rêves de la Russie ?

Enfin, nul besoin de rappeler à nos collègues russes que le Kosovo et la Serbie viennent ici ensemble et négocient pour trouver des solutions mutuellement acceptables à des problèmes communs, non pas à coups de bombes et de guerre, mais par la parole et le dialogue. C'est aussi une grande différence.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Après avoir écouté la déclaration passionnée de notre collègue albanais concernant la présence de la Serbie aux séances organisées au titre de la résolution 1244 (1999), je tiens à préciser que nous n'avons rien à redire à ce sujet. Toutefois, je voudrais lui poser une question, à laquelle il se risquera peut-être à répondre dans cette salle, à savoir s'il considère le Kosovo comme un territoire reconnu par l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation

de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai présenté un exposé au Conseil sur la situation en Ukraine le mois dernier (voir S/PV.9254), j'ai insisté sur les conséquences humanitaires de la guerre totale depuis qu'elle a éclaté il y a un an. J'ai alors parlé de la mort, de la destruction et des difficultés que la guerre avait infligées et continuait d'infliger au peuple ukrainien. J'ai donné des faits sur les victimes qu'elle faisait : les familles endeuillées, les sans-abri et les démunis, sachant que deux personnes sur cinq, en Ukraine, ont besoin d'aide pour survivre, et j'ai évoqué la situation des gens contraints de fuir, dont plus de 8 millions de réfugiés dans les pays voisins.

Aujourd'hui, si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais me concentrer sur les répercussions de cette guerre dans le monde, un monde qui vacillait déjà avant qu'elle ne commence, en février de l'an dernier, titubant sous le coup de multiples chocs, de la maladie à coronavirus (COVID-19) à l'urgence climatique, en passant par la crise du coût de la vie, et toujours sur fond de faim et de conflits. La guerre a de très graves conséquences en matière de sécurité alimentaire mondiale. Nul n'ignore que la Fédération de Russie et l'Ukraine sont toutes deux parmi les principaux fournisseurs de denrées alimentaires de base. Par ailleurs, la Fédération de Russie fait également partie des premiers exportateurs d'engrais. Le monde compte sur ces produits, et cela depuis bien des années, tout comme l'ONU, pour aider les populations dans le besoin. C'est par exemple en Ukraine que le Programme alimentaire mondial (PAM) se procure chaque année le blé nécessaire à la réponse humanitaire mondiale. En février dernier, lorsque les transports maritimes au départ des ports ukrainiens de la mer Noire ont été suspendus, les retombées ne se sont pas fait attendre. Dès le mois de mars, après des hausses ininterrompues depuis le deuxième semestre de 2020, les prix alimentaires mondiaux avaient atteint des sommets jamais vus. Le prix de l'engrais a été durement touché aussi et se situe toujours à plus de 200 fois ce qu'il était en 2019. Dans les pays à faible revenu, certains petits exploitants n'ont tout simplement plus les moyens d'en acheter.

Pour la communauté internationale, on s'en souviendra, il était urgent d'inverser ces tendances, d'où l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et le mémorandum d'accord parallèle entre la Fédération de Russie et l'ONU sur la facilitation des exportations russes de produits alimentaires et d'engrais. La signature de ces accords a constitué une étape majeure dans la lutte plus large contre l'insécurité alimentaire mondiale, en particulier dans les pays en développement. Ainsi, les marchés se sont calmés et les prix alimentaires mondiaux ont effectivement continué de chuter. Dans le cadre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, près de 25 millions de tonnes de denrées alimentaires ont été exportées d'Ukraine en toute sécurité et sans incident depuis le mois d'août. Le Programme alimentaire mondial a pu acheminer plus d'un demi-million de tonnes de blé à l'appui des opérations humanitaires menées en Afghanistan, en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et au Yémen. Et en ce moment même, sous la direction du Secrétaire général, l'ONU fait tout son possible pour que l'Initiative se poursuive. Nous maintenons des contacts étroits avec toutes les parties. Cette semaine, des produits alimentaires ont encore été transportés hors d'Ukraine par les couloirs humanitaires maritimes, sous la supervision du Centre de coordination conjoint d'Istanbul.

S'agissant du mémorandum d'accord parallèle avec la Fédération de Russie, la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Rebeca Grynspan Mayufis, et le Secrétaire général de l'ONU n'épargnent aucun effort pour en faciliter la pleine mise en œuvre. Nous avons d'ailleurs enregistré des progrès notables. Des obstacles demeurent toutefois, notamment en ce qui concerne les systèmes de paiement. Il reste à faire, et nous continuerons sans relâche de nous employer à surmonter ces derniers obstacles. Il est vital pour la sécurité alimentaire mondiale que ces deux accords soient maintenus et intégralement appliqués.

Le monde est aux prises avec une économie mondiale instable. La pauvreté se creuse. Quand nous regardons où nous devrions être, à l'aune des cibles que nous avons définies dans les objectifs de développement durable, il est on ne peut plus clair que nous sommes très loin du compte. L'ampleur des besoins humanitaires, dont il est fréquemment question dans cette salle, dépasse largement les ressources disponibles pour y répondre. À l'échelle planétaire, près de 347 millions de personnes, dans 69 pays, dépendent de l'aide humanitaire. Ce chiffre est si choquant qu'on hésite à la répéter.

Il faut mobiliser cette année un montant sans précédent de 54 milliards de dollars pour répondre à ces besoins, et des millions de personnes souffriront si nous échouons. En 2022, les États Membres ont consenti d'importants efforts financiers pour faire face à la croissance des besoins en termes de financement humanitaire, et la générosité de nombre d'entre eux a permis d'atteindre un pic historique de pratiquement 39 milliards de dollars. Nous ne pouvons pas être sûrs que ce niveau de financement sera de nouveau atteint cette année, alors qu'il est clair qu'il nous faut même un soutien encore plus marqué des États Membres, du public, d'une humanité généreuse, afin de tenir notre promesse la plus sacrée : protéger les personnes vulnérables et leur offrir un avenir, à elles et à leur famille.

Nous avons également besoin d'une collaboration plus étroite entre les communautés humanitaire et de développement et les institutions financières internationales. Ensemble, nous devons chercher des solutions durables afin de fournir des services de base sur lesquels puissent compter les familles de toutes les nations, des solutions durables aux problèmes qui nous occupent, aux besoins humanitaires que j'ai mentionnés, à leur hausse vertigineuse, à la crise de la dette et à la convergence d'autres problèmes à l'horizon. Pour ne citer qu'un exemple : la Somalie, dont nous parlons souvent dans cette salle, connaît, fait extraordinaire, sans précédent et tragique, une sixième saison des pluies déficitaire, d'affilée. Plus que jamais, dans ce contexte, il nous faut une solution politique à la guerre en Ukraine. Le peuple ukrainien mérite la paix, d'abord et avant tout. Il mérite de tourner la page de cette guerre terrible, et nous tous avec lui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Avant d'aborder la question de fond qui fait l'objet de la séance d'aujourd'hui, je tiens à ce qu'il soit clair que l'Équateur a voté contre la proposition d'inclure M^{me} Morozova comme troisième intervenante, étant donné que la Fédération de Russie voulait la faire participer à titre institutionnel au nom d'une république populaire autoproclamée que mon pays ne reconnaît pas et ne reconnaîtra jamais. En outre, par son vote, l'Équateur a oeuvré pour l'application de la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à sa onzième session extraordinaire d'urgence, convoquée en application de la résolution 2623 (2022) du Conseil de sécurité, en date du 27 février 2022. Le vote de

l'Équateur ne remet pas en cause sa position d'ouverture quant à la participation d'intervenants divers à l'invitation des délégations intéressées, indépendamment de leur origine ou de leur position politique et, bien sûr, du territoire sous occupation totale ou partielle dont ils proviennent.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, de son exposé riche en informations. Je tiens aussi à remercier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et son équipe présente sur le terrain pour leur travail inestimable.

Le 6 février, lors de la séance d'information sur la situation humanitaire en Ukraine (voir S/PV.9254), l'Équateur a conclu sa déclaration en saluant la contribution que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire apporte à l'atténuation des conséquences mondiales de l'insécurité alimentaire. À cette occasion, nous avons demandé au Conseil de réaffirmer et concrétiser son appui à l'action du Secrétaire général. Nous pensons que le renouvellement et la mise en œuvre de l'Initiative devraient être automatiques et se faire sans entrave.

Aujourd'hui, 24 heures avant la fin de la période de 120 jours prévue pour la prorogation de l'accord, je voudrais me concentrer sur ce point central, en faisant miennes les paroles du Secrétaire général António Guterres, qui considère que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire est un symbole d'espoir, de répit et de ce qu'il est possible d'accomplir. Durant la séance du 17 mars 2022 (voir S/PV.8998), il y a exactement un an, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo avait tiré la sonnette d'alarme face aux conséquences que le conflit entraînait déjà dans le monde, et plus sensiblement pour les pauvres, en perturbant les chaînes d'approvisionnement et en portant l'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à des niveaux jamais atteints. En tant que pays hôte de la Conférence régionale de la FAO qui s'est tenue à Quito en mars dernier, l'Équateur peut confirmer que aujourd'hui, comme déjà à l'époque, les répercussions de cette guerre au-delà des frontières du pays attaqué demeurent une préoccupation majeure pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Bien que les exportations de céréales ne constituent pas à proprement parler des opérations d'aide alimentaire, elles continuent à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et, partant, dans l'amélioration de la situation humanitaire dans plusieurs régions du monde. Dans le contexte de cette

guerre tragique, la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a permis, en stabilisant les prix, d'arracher des millions de personnes aux griffes de la faim, notamment dans les zones les plus fragiles, comme l'ont confirmé à plusieurs reprises la FAO et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

À cela s'ajoutent ses répercussions sur les opérations du Programme alimentaire mondial (PAM), dont bénéficient les filles et les garçons en Afghanistan, au Yémen, en Somalie et en Éthiopie, pour ne citer que quelques exemples. Ces activités doivent se poursuivre et les capacités du PAM ne doivent pas pâtir de la situation. Nous savons que, dans les jours à venir, trois navires du PAM devraient embarquer 80 000 tonnes de blé, alors que le processus de prorogation de l'accord est dans l'incertitude, et ce, malgré le fait que le texte de cet accord supposait un renouvellement plus automatique.

Deux mois seulement nous séparent du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2417 (2018), par laquelle le Conseil engage toutes les parties à assurer le bon fonctionnement des marchés et des systèmes alimentaires en temps de conflit armé. Dans cette même résolution, le Conseil rappelle le lien entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire et demande instamment à toutes les parties de protéger les civils et les biens nécessaires à la production et à la distribution de denrées.

L'Équateur insiste donc sur la nécessité de respecter les systèmes de production alimentaire et d'approvisionnement en eau et rappelle l'interdiction d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage les biens indispensables à la survie des populations civiles, notamment les biens agricoles et les récoltes.

Bien que nous ne soyons pas surpris, nous sommes néanmoins préoccupés par les conclusions publiées en décembre par la FAO quant aux effets de la guerre sur l'agriculture et les moyens de subsistance ruraux en Ukraine, avec des dizaines de milliards de pertes pour les ménages et la destruction de machines, d'équipements, d'installations de stockage, de récoltes, d'intrants agricoles et de terres arables. L'Équateur déplore qu'en 2023, les attaques contre les infrastructures civiles critiques, notamment énergétiques, se poursuivent au même rythme.

Enfin, à titre préliminaire, je voudrais d'ores et déjà exprimer la profonde inquiétude de ma délégation face au contenu du rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine créée par la résolution 49/1 du Conseil des droits de l'homme. Ce

rapport, publié hier, rend compte des violations des droits humains et des atteintes à ces droits les plus cruelles qui soient ainsi que des violations les plus atroces du droit international humanitaire. L'Équateur ne se lassera de rappeler que rien ne dispense les parties au conflit de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des autres instruments fondamentaux du droit international humanitaire.

Enfin, je rappelle qu'hier, cela a fait exactement un an que la Cour internationale de Justice a ordonné à la Fédération de Russie de suspendre immédiatement ses opérations militaires en Ukraine. Nous insistons pour que l'ordonnance de la Cour soit respectée.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

L'agression russe contre l'Ukraine est menée en violation des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et de tous les traités protégeant les civils. L'Assemblée générale des Nations Unies a de nouveau condamné cette agression de manière franche et massive le 23 février dernier (voir A/ES-11/PV.19).

Depuis un an, des millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens sont victimes des exactions commises par les forces armées russes et leurs supplétifs de Wagner. Ils ont tué, blessé des milliers de civils, torturé et violé, forcé des millions de personnes à quitter leur foyer, déporté des enfants, ciblé de manière délibérée les infrastructures civiles, dont les écoles, les hôpitaux et les infrastructures énergétiques. L'ONU a documenté ces violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

La France prend acte des mandats d'arrêt autorisés aujourd'hui par les juges de la Cour pénale internationale, à la demande du Bureau du Procureur, contre le Président Vladimir Poutine et la Commissaire russe pour les droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova. La Cour estime qu'il existe suffisamment d'éléments pour établir leur implication dans la déportation et le transfert d'enfants ukrainiens.

La Russie a cherché à affaiblir la résistance du peuple ukrainien, en particulier alors que le pays entrait dans l'hiver. Dix-huit millions de personnes ont aujourd'hui besoin d'une assistance humanitaire. Malgré cela, la population ukrainienne continue de montrer une détermination et un courage admirables. Pour la soutenir, nous avons organisé la conférence « Solidaires du peuple ukrainien » à Paris le 13 décembre dernier, qui

a permis de mobiliser plus d'un milliard d'euros pour répondre à ses besoins urgents.

La Russie doit permettre l'accès des acteurs humanitaires aux populations civiles, en conformité avec le droit international humanitaire. Les responsables d'exactions devront rendre des comptes devant les juridictions ukrainiennes et la Cour pénale internationale, dont nous soutenons les enquêtes.

L'agression russe contre l'Ukraine a sur le monde des répercussions négatives considérables, dont la Russie porte seule la responsabilité. En s'attaquant aux infrastructures agricoles ukrainiennes et en restreignant les exportations maritimes, elle cherche à instrumentaliser les vulnérabilités de certains pays tiers aux fluctuations des cours ou à l'approvisionnement en céréales.

Pour limiter l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition mondiales dues à l'agression de l'Ukraine par la Russie, le Secrétaire général de l'ONU a permis la conclusion en juillet dernier de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Celle-ci a produit les effets attendus. Le Secrétaire général l'a rappelé lundi dernier : l'indice FAO des prix alimentaires, qui avait atteint des niveaux record en mars 2022, a diminué sur 10 mois consécutifs. Depuis sa signature, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a permis l'exportation de plus de 24 millions de tonnes de céréales, 55 % de ces exportations étaient destinées aux pays en développement.

Il ne doit pas y avoir de chantage sur la prolongation de l'Initiative. Les exportations maritimes de céréales ukrainiennes doivent se poursuivre sans entrave, afin de lutter contre l'insécurité alimentaire dans le monde. Nous saluons à cet égard l'engagement du Secrétaire général et la contribution de la Türkiye.

La France continuera par ailleurs de se mobiliser avec ses partenaires européens pour la mise en œuvre des corridors de solidarité, qui ont permis l'exportation par voies fluviales et terrestres de plus de 29 millions de tonnes de céréales et autres produits alimentaires. Elle salue aussi les dons de céréales par l'Ukraine dans le cadre de l'initiative « Grain from Ukraine », à laquelle nous avons contribué.

Face à cette agression aux conséquences insupportables sur les populations civiles, l'appui humanitaire, mais aussi militaire et financier de la France à l'Ukraine se poursuivra aussi longtemps qu'il le faudra. Nous continuerons de déployer les efforts nécessaires, aux côtés de l'Ukraine, pour parvenir à la paix. C'est le

sens de notre soutien au « plan de paix » présenté par le Président Zelenskyy lors du sommet du Groupe des Vingt, qui constitue un chemin vers une paix juste et durable en Ukraine.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint Griffiths de l'exposé instructif qu'il a présenté aujourd'hui. Nous appuyons son message ferme concernant les répercussions de ce conflit dans le monde entier.

La guerre en Ukraine ne se déroule pas en vase clos. L'insécurité alimentaire n'est qu'une des manifestations de ce conflit dans le monde, et elle fait peser une menace de plus en plus grave. Nous nous réunissons dans la salle du Conseil de sécurité la veille de l'expiration de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, l'une des rares réussites dans la tragédie que représente ce conflit.

Pour les besoins du débat d'aujourd'hui, je mettrai l'accent sur les besoins humanitaires pressants partout dans le monde, que Martin Griffiths vient d'évoquer. Rappelons-nous pour quelle raison cette initiative est si importante, ses avantages et la raison pour laquelle nous sommes en faveur de son renouvellement intégral.

Au début du conflit, l'année dernière, la flambée des prix des denrées alimentaires a failli faire plonger des dizaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté à travers le monde. En l'espace d'une semaine, les prix à terme du blé ont bondi de près de 60 %. Alors que le système humanitaire mondial a du mal à répondre aux besoins pressants dans le monde, il est contraint de faire face à la pression supplémentaire due à ces hausses de prix, tout cela sur fond d'une économie mondiale déjà en tension après la pandémie.

Mais il y a des raisons d'espérer. Les effets sur les marchés mondiaux ont été atténués par l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Selon les estimations de l'ONU, la réduction des prix des denrées alimentaires de base permise par l'Initiative a indirectement évité à quelque 100 millions de personnes de tomber dans l'extrême pauvreté. Grâce à cet accord, près de 24 millions de tonnes de céréales ont été expédiées et des navires ont effectué plus de 1 600 rotations en toute sécurité par la mer Noire, 55 % de ces exportations de denrées alimentaires étant destinées aux pays en développement.

Ces mouvements ne se limitent pas simplement au transport de céréales. L'augmentation de l'offre des

denrées alimentaires sur le marché mondial permet de faire baisser les prix. Par conséquent, même si les exportations ne sont pas uniquement destinées aux pays les plus pauvres, elles ont une incidence positive sur les prix du marché mondial pour tout le monde et doivent être préservées. C'est pourquoi nous appuyons fermement le dialogue continu que le Secrétaire général et la Türkiye mènent avec la Russie et l'Ukraine, en vue de garantir le renouvellement intégral de l'Initiative et de régler les problèmes qui entravent sa mise en œuvre. De plus, nous faisons observer que les obligations du droit international humanitaire concernant les navires civils restent en vigueur, même après l'expiration de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire.

Les Émirats arabes unis appellent également à la mise en œuvre intégrale du protocole d'accord sur les engrais et les produits alimentaires russes. Nous demandons que des efforts soient déployés de bonne foi pour régler les problèmes actuels liés à l'assurance, à l'infrastructure financière et logistique, et nous sommes disposés à soutenir de tels efforts de toutes les manières possibles.

Cependant, même si l'Initiative est pleinement mise en œuvre, les effets de la guerre continueront d'avoir des répercussions sur l'agriculture. Les coupures d'électricité partout en Ukraine, les difficultés financières auxquelles se heurtent les agriculteurs ukrainiens et les terres autrefois fertiles qui sont aujourd'hui en friche contribuent à créer une nouvelle réalité, plus dure, en matière de production alimentaire. En 2021, la récolte de céréales en Ukraine atteignait des niveaux record. En l'espace d'un an seulement, on estime qu'elle a chuté de plus de 40 %, et que les terres disponibles pour la culture du maïs ont diminué de 30 % depuis le début de la guerre.

L'énergie est un autre domaine qui a été perturbé par les répercussions de ce conflit. Les Émirats arabes unis restent déterminés à collaborer avec la communauté internationale sur cette question et à être un partenaire responsable.

Même si les effets négatifs de la guerre se font sentir bien au-delà du territoire de ce conflit, cela n'a rien de comparable avec la situation humanitaire catastrophique sur le terrain. Rien qu'en Ukraine, les conséquences sur les enfants sont terribles. Chaque jour que se prolonge ce conflit voit augmenter le nombre d'enfants risquant d'être blessés ou tués. Nous insistons sur l'importance absolue de protéger les enfants en période de conflit armé. Il s'agit d'une obligation irréfutable.

Les Émirats arabes unis s'emploient actuellement à mettre en place un programme d'aide de 100 millions de dollars en faveur de l'Ukraine, afin d'atténuer les souffrances sur le terrain. Mais comme nous l'avons déjà dit dans cette salle, une année de plus de ce conflit signifierait une autre année de vies perdues, de communautés détruites et de divisions dans le monde.

Ce conflit, qui est entré dans sa deuxième année, n'est plus une tragédie limitée dans le temps et l'espace. Il risque plutôt de se transformer en un conflit prolongé, figé, sans perspective de fin. La quête d'une victoire militaire totale est un obstacle à l'instauration d'une paix juste et durable. Nous saluons les efforts déployés par la Chine, entre autres, pour tenter de rapprocher les deux parties en vue d'une médiation.

Le Conseil de sécurité doit s'efforcer de trouver des solutions à ce conflit, et nous devons tous continuer de concentrer nos efforts sur le règlement des conflits dans d'autres pays et régions qui ont aussi des besoins énormes, en travaillant ensemble sur ces contextes en tant que membres du Conseil, dans les jours à venir.

Les ravages de la guerre provoquent une crise humanitaire à l'intérieur et à l'extérieur des frontières ukrainiennes. Nous avons universellement et clairement intérêt à mettre un terme à cette guerre de manière pacifique, juste et durable, de toute urgence.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit tout d'abord permis de revenir sur le vote donnant suite à la requête de participation d'une intervenante en début de séance. Mon pays souhaite souligner que nous saluons en principe la possibilité du Conseil d'inviter des intervenants et intervenantes qu'il considère qualifiés au titre de la règle 39 du règlement intérieur provisoire. Nous estimons qu'ils ou elles peuvent apporter une perspective importante aux questions relevant de la compétence du Conseil. Aujourd'hui, la Suisse a voté contre la proposition d'inviter une intervenante proposée, car nous estimons qu'il est impératif de considérer la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale pour cette décision. Par celle-ci, tous les États sont appelés à s'abstenir de tout acte ou contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une modification du statut des régions ukrainiennes déclarées annexées par la Russie.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths pour son exposé et je souligne la reconnaissance de la Suisse pour ses efforts, notamment pour prolonger l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire.

Comme répété à maintes reprises dans cette salle, les personnes et objets civils ne sont pas une cible. Le droit international humanitaire et les droits humains doivent être respectés. Or, la situation humanitaire en Ukraine continue à se dégrader. La Suisse est préoccupée par le rapport et par les conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine qui ont été publiés cette semaine. Nous réitérons notre soutien au mandat et à la poursuite des travaux de cette commission.

Nous appelons la Russie à entamer immédiatement une désescalade, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. Les conséquences humanitaires de cette guerre se ressentent dans le monde entier. L'insécurité alimentaire et énergétique s'est accrue. Cela pèse particulièrement sur les personnes qui subissent les conséquences des conflits armés ou qui vivent dans l'extrême pauvreté. Je voudrais me concentrer sur trois points.

Premièrement, la Suisse condamne les frappes persistantes sur les infrastructures civiles, y compris les attaques indiscriminées de la Russie contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes. La Suisse réitère son appel : le droit international humanitaire doit être pleinement respecté. Nul ne peut justifier des attaques ciblées contre les personnes et objets civils.

Deuxièmement, la Suisse insiste pour que les travailleuses et travailleurs humanitaires obtiennent un accès sans entrave aux près de 18 millions de personnes dans le besoin en Ukraine, y compris celles qui se trouvent dans les zones occupées par la Russie.

Troisièmement, nous rappelons le fait que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, en parallèle avec le protocole d'accord axé sur l'exportation de produits alimentaires et d'engrais russes, est essentielle pour la sécurité alimentaire mondiale. Facilitée par le Secrétaire général et la Türkiye, l'Initiative a permis l'exportation de 24 millions de tonnes de céréales et plus de 1 600 voyages de navires sécurisés à travers la mer Noire. L'indice des prix alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est en baisse depuis 10 mois, après avoir atteint des niveaux record en mars 2022.

Cette initiative doit se poursuivre. Nous appelons toutes les parties à redoubler d'efforts afin de trouver une solution durable, dans le but de soulager les conséquences de la guerre. Nous relevons l'importance d'une perspective à long terme permettant une meilleure prévisibilité.

Ceci est essentiel pour la planification et la mise en œuvre de l'Initiative. La Suisse se félicite des bons offices du Secrétaire général à cet égard et se tient prête à apporter son soutien, notamment dans son rôle d'État hôte.

La communauté internationale continue à envoyer des signaux clairs en faveur de la solidarité et contre les divisions, en faveur du dialogue et contre la violence et en faveur de la paix et contre la guerre. Nous sommes toutes et tous appelés à contribuer à une paix globale, juste et durable en conformité avec le droit international. Jusqu'à ce que la population ukrainienne puisse jouir d'une telle paix, nous soulignerons aussi souvent que nécessaire que les personnes et objets civils ne sont pas une cible.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé instructif.

Malheureusement, l'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante du droit international, se poursuit en dépit des nombreux appels à sa cessation lancés le mois dernier, à l'occasion de son premier anniversaire. L'agression illégale de la Russie a exacerbé la situation humanitaire en Ukraine et dans le monde entier, ce qui est déplorable.

La crise humanitaire a empiré cette année, et 222 millions de personnes dans 53 pays n'ont pas un accès fiable à l'alimentation. Dans les pays en développement, près d'un million de personnes sont confrontées à une situation de faim extrême. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a mis à mal l'approvisionnement alimentaire mondial et aggravé la situation humanitaire.

En cette période où l'approvisionnement alimentaire mondial s'avère précaire, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire joue un rôle plus important que jamais. L'Initiative a permis l'exportation de 24 millions de tonnes de céréales depuis les ports ukrainiens et plus de 1 600 voyages de navires sécurisés à travers la mer Noire, 55 % des exportations de denrées alimentaires étant destinées aux pays en développement. Elle s'est révélée indispensable pour faire baisser les prix des denrées alimentaires dans le monde et a permis d'apporter une aide vitale aux personnes durement touchées par la guerre, en particulier dans les pays en développement.

Le Japon salue l'action menée par le Secrétaire général et son équipe, y compris les efforts inlassables de M. Griffiths et de M^{me} Grynspan, pour préserver la continuité et l'intégrité de l'Initiative en dialoguant avec

les parties, notamment durant leur visite en Ukraine et leur rencontre avec le Vice-Ministre russe des affaires étrangères. Le Japon est très favorable à une prorogation automatique de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire pour la même durée, ainsi qu'à son extension ultérieure, et il exhorte les parties concernées à collaborer à cet égard.

L'agression russe a gravement porté atteinte au secteur agricole de l'Ukraine, qui représente 10 % de son produit intérieur brut et 25 % de ses exportations. Il est essentiel de rétablir les capacités de production agricole de l'Ukraine, non seulement pour assurer sa stabilité économique, mais aussi pour stimuler l'approvisionnement alimentaire mondial. La semaine dernière, le Japon a fait don de graines de tournesol et de maïs à 400 petits exploitants agricoles de Kharkiv, où la production et les recettes agricoles ont diminué du fait de la guerre, en accordant la priorité aux femmes et aux jeunes agriculteurs.

En sus des 200 millions de dollars déjà alloués au renforcement de la sécurité alimentaire mondiale après l'agression lancée par la Russie en juin 2022, le Japon a décidé de fournir une aide alimentaire d'une valeur de 50 millions de dollars aux pays qui en ont besoin en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi qu'à l'Ukraine.

Les souffrances endurées par l'Ukraine et leurs conséquences sur la sécurité alimentaire mondiale doivent cesser. Le Japon réaffirme son engagement sans faille à apporter le plus grand soutien possible au peuple ukrainien et à lui témoigner sa solidarité. Pour sa part, le Japon poursuivra activement ses efforts pour sécuriser l'approvisionnement alimentaire mondial, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Griffiths de ses informations actualisées et de ses efforts inlassables.

Après 13 mois pendant lesquels la Russie a appliqué l'approche « épouse-moi ou je te tue » en Ukraine, il ne fait guère de doute que cette guerre marque un tournant dans l'histoire moderne. Elle continue de mettre en péril la sécurité européenne. Elle a fait renaître le spectre de l'arme nucléaire et perturbé l'économie mondiale, provoquant des crises énergétique et alimentaire. Elle a également entraîné une prise de conscience, et a rappelé à tout le monde que, tant que des dirigeants autoritaires seront au pouvoir, la paix ne doit jamais être considérée comme acquise.

Alors que la réalité sur le terrain a révélé les limites de cette folie moderne, des salves persistantes de

missiles meurtriers dans toute l'Ukraine – la marque de l'assassin russe –, continuent de détruire les infrastructures civiles, et ne semblent pas près de s'arrêter. Ces attaques constituent des crimes.

Nous entendons ici depuis des mois que la Russie ne s'en prend pas aux civils. Cependant, la réalité, aussi dure et douloureuse soit-elle, est tout autre. Plus de 20 000 civils ont été tués ou blessés, 14 millions de personnes ont été arrachées à leur foyer, 18 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et de protection, et près de 40 % des Ukrainiens n'ont pas la possibilité ou les moyens de se nourrir convenablement.

Nous entendons ici depuis des mois que la Russie ne commet pas de crimes. La dure réalité, que nous connaissons et que nous avons dénoncée ici, est aujourd'hui confirmée par le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, un organe d'experts indépendant et impartial.

Les autorités russes ont commis un large éventail de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans différentes régions de l'Ukraine, dont beaucoup constituent des crimes de guerre. Tous les crimes horribles possibles et imaginables ont été commis : des attaques contre des civils et des infrastructures énergétiques, des homicides intentionnels, des détentions illégales, des actes de torture, des viols et autres violences sexuelles, ainsi que des transferts illégaux et des déportations d'enfants. Ces faits montrent l'ampleur de la perversité de l'agression, caractérisée par un mépris total pour les civils et le caractère sacré de la vie humaine.

La guerre en Ukraine soulève une question fondamentale pour chacun et chacune d'entre nous : dans quel monde voulons-nous vivre ? L'ordre mondial actuel, fondé sur des règles, est né des cendres de la Seconde Guerre mondiale, un ordre dans lequel les puissants régimes autocratiques ne pourraient plus dévorer leurs voisins en toute impunité, un ordre dans lequel plus de démocraties que jamais ont vu le jour, et un ordre dans lequel l'économie de marché et le libre-échange ont permis de sortir de la pauvreté un plus grand nombre de personnes qu'à aucune autre période de l'histoire du monde.

C'est cet ordre qui nous a permis d'éviter pendant près de 80 ans des guerres d'agression capables de déstabiliser le monde entier, des guerres comme celle qui se déroule actuellement en Ukraine. Il s'agit d'un ordre fondé sur le droit international et sur des règles qui ne sont imposées par personne et qui sont acceptées

par des nations libres. C'est un ordre qui fait en sorte que chaque transgression entraîne des conséquences, comme les mandats d'arrêt émis aujourd'hui par la Cour pénale internationale. L'homme qui a déclenché cette guerre de choix, l'homme qui est responsable de son prolongement et de toutes ses terribles conséquences, est aujourd'hui recherché par la justice internationale. C'est une première victoire pour l'application du principe de responsabilité. C'est une première mise en garde signifiant à tous ceux qui mènent une guerre injuste et illégale en Ukraine que l'impunité qui a enhardi les responsables pendant ces longs mois de guerre dure depuis beaucoup trop longtemps.

Ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine nous concernera tous demain. C'est pourquoi l'aide à l'Ukraine doit aller au-delà de la simple solidarité avec les personnes dans le besoin. Il s'agit d'un appel urgent pour sauver un monde en péril. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui est une bouée de sauvetage pour des dizaines de pays dans le monde, doit être prolongée non pas pour une durée déterminée mais indéfiniment, car comme l'a clairement expliqué le Secrétaire général adjoint Griffiths, les besoins alimentaires quotidiens de centaines de millions de personnes en dépendent.

Chaque jour de guerre rend le monde plus dangereux, sans raison et par le choix d'un seul homme. Il ne sera donc jamais trop tard pour que la Russie revienne à la raison, cesse toutes les hostilités et retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Russie peut regagner le respect de la communauté internationale non pas en commettant davantage de crimes, mais en renouant avec la paix. En attendant, nous restons solidaires de l'Ukraine et de son peuple dans leur juste lutte pour repousser l'agression et rétablir leur territoire, leur indépendance et leur souveraineté.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné que nos anciens partenaires occidentaux ont empêché, de manière lâche et honteuse, une intervenante du Donbass de s'exprimer, les membres du Conseil devront aujourd'hui écouter une déclaration de notre part qui sera plus longue que d'habitude.

Les débats du Conseil de sécurité sur les aspects humanitaires de la crise ukrainienne suivent invariablement le même scénario. Les pays occidentaux mettent l'accent sur la destruction des infrastructures civiles ukrainiennes en omettant de dire que si le régime de Kiev avait respecté les normes du droit international

humanitaire, notamment en s'abstenant de positionner des armes lourdes et des systèmes de défense aérienne dans des quartiers résidentiels, les civils ne se seraient pas retrouvés dans des zones de frappes, puisque notre armée lance uniquement des frappes de haute précision qui prennent exclusivement pour cible des infrastructures énergétiques et de transport. Nous agissons ainsi pour affaiblir la puissance militaire de l'Ukraine, alors que l'Occident collectif fait tout ce qui est en son pouvoir pour la renforcer en réapprovisionnant toujours plus le pays en armes.

Nous avons déjà organisé plusieurs réunions au cours desquelles nous avons exposé les profits faramineux que les entreprises d'armement occidentales tirent des livraisons d'armes. Bien sûr, mettre fin aux hostilités ne les intéresse pas et les politiciens servent docilement leurs intérêts. Hier encore, interrogé sur le plan de paix chinois pour l'Ukraine, le porte-parole du Département de la défense des États-Unis, John Kirby, a déclaré qu'une cessation des hostilités en Ukraine « serait contraire à la Charte des Nations Unies ». Plus tôt, au début du mois de mars, le Secrétaire du Conseil de sécurité nationale et de défense de l'Ukraine, M. Danilov, s'est plaint que de plus en plus de personnes dans son pays étaient favorables à des pourparlers de paix avec la Russie. En d'autres termes, le régime de Kiev est contrarié par le fait que les citoyens ukrainiens souhaitent la paix avec notre pays. Comme le dit l'adage, cela se passe de commentaire. Ce qui est important, c'est que les pays en développement comprennent bien les véritables objectifs de Kiev et de ses partenaires occidentaux, lorsque ceux-ci solliciteront à nouveau leur appui en faveur de nouvelles initiatives antirusses à l'Assemblée générale. Parallèlement, les pays occidentaux continuent de fermer les yeux sur les frappes méthodiques et ciblées des forces armées ukrainiennes contre des biens de caractère civil dans le Donbass, qui durent depuis neuf ans. C'est pourquoi nous pensons qu'afin de présenter un tableau complet de la situation, notre tâche aujourd'hui est de nous concentrer sur ce que nos collègues occidentaux ne diront pas.

Daria Morozova, notre intervenante d'aujourd'hui, dont l'exposé a tant effrayé nos anciens partenaires occidentaux, avait prévu de présenter une rétrospective du conflit interne ukrainien dévastateur et de la crise humanitaire qui s'en est suivie, le tout provoqué par le coup d'État anticonstitutionnel à Kiev en février 2014. Puisqu'elle est originaire du Donbass, elle aurait été mieux placée pour le faire, mais elle nous a demandé de

partager avec les membres du Conseil certains éléments de l'exposé qu'elle avait préparé.

Les manifestations pacifiques de grande ampleur dans les régions majoritairement russophones étaient une réponse naturelle aux mesures anticonstitutionnelles des nouvelles autorités. Les gens sont descendus dans la rue dans l'espoir d'être entendus. Tout ce qu'ils demandaient était de rencontrer les représentants de Kiev. Au lieu de cela, en violation de l'article 17 de la Constitution ukrainienne, qui interdit le recours aux forces armées et aux groupes armés illégaux pour restreindre les droits et les libertés de ses citoyens, le régime de Kiev a envoyé l'armée pour réprimer les manifestations pacifiques en utilisant ses moyens aériens, son artillerie et ses armes meurtrières. Il a justifié ses crimes de guerre en prétendant qu'il menait une opération de lutte contre le terrorisme, dont le décret a été signé le 14 avril 2014 par une personne illégalement investie des pouvoirs présidentiels constitutionnels. Dans le même temps, pendant toute la durée du conflit dans le sud-est de l'Ukraine, ni la République populaire de Lougansk ni la République populaire de Donetsk n'ont été officiellement reconnues comme des organisations terroristes, et elles ne répondent donc pas aux critères internationaux qui les auraient désignées comme telles. Dès 2014, le Comité international de la Croix-Rouge a conclu que le conflit en Ukraine était un conflit interne, c'est-à-dire une guerre civile.

Outre les hostilités ouvertes, Kiev a lancé une répression brutale contre la population civile en instaurant des restrictions socioéconomiques. La région a été soumise à un blocus économique. Le versement de toutes les prestations sociales, y compris les pensions de retraite, a été interrompu, tout comme les services bancaires pour la population et les entreprises. Il y a eu un blocus alimentaire, avec un blocage de la chaîne logistique d'approvisionnement en denrées, en médicaments et en biens essentiels, ainsi qu'un blocus des transports. Il y a eu un blocus de l'information, les informations authentiques sur ce qui se passait dans le Donbass étant remplacées par une propagande nationaliste à grande échelle. En outre, l'Ukraine a mis fin aux activités de tous les organes, agences et organisations du Gouvernement dans la région, privant les habitants des services publics de base, de l'aide sociale et de la délivrance de documents obligatoires tels que les passeports et les actes de naissance et de décès, ce qui signifie qu'ils étaient dans l'incapacité totale d'obtenir la confirmation de leur statut de citoyen.

En décembre 2014 et en mars 2017, les restrictions socioéconomiques imposées à la région ont été inscrites dans la loi, ce qui a permis à Kiev de légaliser les mesures prises contre sa propre population. Ces décisions ont eu des conséquences irréparables. Entre le début du conflit et le 24 février 2022, 4 374 personnes, dont 91 enfants, ont été tuées à la suite de l'agression armée de l'Ukraine dans la République populaire de Donetsk. Près de 8 000 civils ont été blessés à des degrés divers de gravité, parmi lesquels 323 enfants, dont au moins 27 sont restés handicapés. Au moment où l'opération spéciale a commencé, les tirs des groupes armés ukrainiens avaient détruit plus de 23 000 maisons particulières et environ 5 000 immeubles d'habitation. Certaines localités ont été rayées de la carte. Environ 850 centres éducatifs, 350 établissements de santé et 800 logements et installations de services publics qui approvisionnaient les consommateurs de Donetsk en gaz, en eau, en chauffage et en électricité ont été détruits.

Sur la seule période de 2017 au 17 février 2022, plus de 339 000 munitions de différents calibres ont été tirées sur le territoire de la République populaire de Donetsk. La communauté internationale n'a pas non plus réagi de manière objective aux agissements des représentants de l'Ukraine pour saboter le processus de Minsk. Au cours de ces années, par la faute de Kiev, pas une seule disposition des Accords de Minsk ou de l'ensemble de mesures en vue de l'application de ces accords n'a été mise en œuvre. En tant que représentante officielle de la République populaire de Donetsk au sein du Groupe de contact trilatéral sur les questions humanitaires, Daria Morozova assure que les représentants de Kiev n'avaient pas pour objectif de parvenir à un quelconque accord. Au contraire, ils ont saboté tout progrès susceptible de mettre un terme à l'effusion de sang. J'ajouterais pour ma part qu'ils ont été encouragés en cela par leurs parrains occidentaux.

Faute d'objectifs pacifiques dans le processus de négociation, les tensions se sont accrues le long de la ligne de contact au début de l'année 2022, et Kiev a multiplié les provocations. Au cours de la seule semaine qui a précédé l'annonce de l'évacuation massive dans le Donbass, les formations armées ukrainiennes ont tiré près d'une centaine d'obus interdits par les Accords de Minsk sur le territoire de la République populaire de Donetsk, en violation du cessez-le-feu. En outre, les soldats ukrainiens ont reçu l'ordre direct de Valery Zaluzhny, commandant en chef des forces armées ukrainiennes, d'ouvrir le feu à leur guise. Des drones équipés d'engins explosifs improvisés ont été utilisés pour lancer

des frappes contre les civils. À la veille de l'opération militaire spéciale, l'Ukraine avait déjà commencé à renforcer ses positions sur le front, non seulement avec des effectifs, mais aussi avec des armes de destruction massive. Kiev se préparait à une opération militaire de grande envergure dans le Donbass, qu'elle avait prévu de lancer au début du mois de mars 2022. L'escalade et la forte augmentation de l'activité militaire des forces armées ukrainiennes dans la zone l'ont clairement montré.

Depuis le début de l'opération militaire spéciale, au fur et à mesure de la libération des villes du Donbass, de nouveaux faits de crimes de guerre à grande échelle commis par les autorités ukrainiennes ont commencé à faire surface, et leur nombre ne cesse d'augmenter à mesure que la ligne de front avance. De nombreux témoignages de civils ont ainsi été recueillis, confirmant que les formations armées ukrainiennes empêchaient les civils d'évacuer les zones de combat. Des personnes ont été utilisées comme boucliers humains, comme dans les villes de Marioupol, de Volnovakha et de Soledar. Lorsque l'armée ukrainienne s'est retirée, elle a délibérément détruit les infrastructures civiles et les bâtiments résidentiels qui avaient survécu aux combats.

Au cours de l'année écoulée depuis le début de l'opération militaire spéciale, plus de 15 500 bombardements par les forces armées ukrainiennes ont été recensés en République populaire de Donetsk telle que définie dans ses frontières d'avant l'opération. Dans plus de 15 000 cas, des armes lourdes ont été utilisées. L'ennemi a tiré plus de 100 000 munitions de différents calibres sur la République populaire de Donetsk, dont 39 missiles Tochka-U, plus de 220 missiles HIMARS, plus de 250 missiles BM-27 Uragan, et environ 13 000 projectiles de 122 millimètres tirés par des lance-roquettes multiples, ainsi que 21 500 obus de 155 millimètres. Depuis juillet 2022, les forces armées ukrainiennes utilisent des mines antipersonnel Lepestok, connues sous le nom de mines papillon, contre la population civile de la République. L'Ukraine s'en sert pour miner à distance les zones résidentielles densément peuplées de la République populaire de Donetsk. Plus de 90 civils ont été touchés par l'explosion d'une Lepestok, parmi lesquels neuf enfants. L'une des victimes est décédée à l'hôpital des suites de ses blessures. Les amputations traumatiques sont nombreuses.

Dans le but de provoquer une catastrophe humanitaire dans la région, Kiev se livre à des attaques terroristes et à des provocations ciblant les

infrastructures vitales du Donbass. Le régime s'en prend notamment aux infrastructures d'approvisionnement en eau et en énergie. Ces attaques terroristes ont ainsi entraîné l'interruption complète de l'approvisionnement en eau du territoire de la République à partir de l'artère principale, le canal Severski Donets-Donbass. De ce fait, la plupart des villes de la République populaire de Donetsk sont aujourd'hui approvisionnées en eau de manière centralisée selon un calendrier établi, une fois tous les trois jours, pendant quelques heures. L'eau de service est fournie. La population doit acheter de l'eau potable ou la reçoit sous forme d'aide humanitaire.

Des cas de torture et d'exécution de prisonniers à grande échelle ont également été recensés en Ukraine. Dans les territoires contrôlés par Kiev, les civils sont victimes de persécutions politiques et de répression pour des motifs idéologiques de la part des services de sécurité. Agissant avec un cynisme extrême, l'Ukraine a non seulement violé toutes les dispositions et normes existantes du droit international humanitaire, mais aussi fait preuve d'un mépris flagrant pour les principes fondamentaux d'humanité, d'humanisme et de miséricorde. En outre, les habitants des républiques populaires du Donbass et les citoyens qui, avant le début de l'opération militaire spéciale, vivaient dans les territoires contrôlés par Kiev, ont subi le poids de la haine néonazie. Je le répète : ce que je viens de dire, qui fait partie de l'exposé que Daria Morozova était censée présenter, est en réalité un message direct adressé par la population du Donbass, que l'Occident s'obstine à ignorer, et que l'opération militaire spéciale a eu pour but de sauver.

Pour ma part, je signale une fois de plus qu'au cours du mois dernier, nous avons de nouveau pu constater le caractère terroriste et inhumain du régime de Kiev. Le 2 mars, des formations armées ukrainiennes se sont livrées à une opération terroriste dans la région de Briansk, en Russie. Elles ont attaqué un véhicule qui emmenait trois enfants à l'école, tuant le conducteur et blessant un garçon de 11 ans, prénommé Fedor. Ce dernier a malgré tout réussi à sortir du véhicule, puis à aider les deux autres enfants, des filles en première année d'école primaire, à faire de même avant de s'enfuir avec elles dans la forêt voisine pour se mettre à l'abri des terroristes. Bien que blessé, ce garçon s'est comporté en véritable homme, contrairement aux militants ukrainiens qui ont ouvert le feu sur les enfants alors qu'ils couraient vers les bois dans le but de ne pas laisser de témoins oculaires de leur attaque. C'est précisément ainsi que les bataillons nationalistes ukrainiens tirent sur les populations russophones du Donbass et tentent

de faire passer cela pour des crimes russes. Nos organes d'enquête compétents disposent déjà d'un nombre considérable de preuves de ce genre.

Il s'agissait là d'une attaque planifiée et délibérée contre des civils dans un village où il n'y avait pas d'installations militaires. En d'autres termes, l'attaque de Briansk était un véritable attentat terroriste. Ses auteurs sont des membres du prétendu Corps des volontaires russes, une sous-section de la « légion étrangère » des forces armées ukrainiennes, qui agit sur ordre des autorités militaires de l'Ukraine. Le régime de Zelenskyy a même tenté de nier toute responsabilité dans cet acte terroriste, tant ce crime est éhonté et répugnant. Mais le chef du groupe a déclaré que ce sabotage avait été orchestré en coordination avec le régime de Kiev et perpétré avec son aide directe. Cet individu est d'ailleurs un néonazi et un raciste bien connu, y compris en Europe, qui est interdit d'entrée dans l'Union européenne. Il n'est pas surprenant que, comme d'autres individus partageant des opinions similaires, il se soit senti à son aise en Ukraine et ait commis ses crimes en toute impunité, avec l'approbation des autorités de Kiev. On a du mal à comprendre ce que ces autorités cherchent à obtenir en assassinant des enfants de sang-froid. Pensent-elles que cela renforcera l'appui apporté par l'Occident ? Si l'Occident est prêt à soutenir un régime coupable d'actes aussi odieux, alors il n'y a probablement aucun crime qu'il rechignerait à couvrir dans sa quête obsessionnelle et vaine de vaincre la Russie sur le champ de bataille.

D'une manière générale, nous avons de plus en plus de preuves que les États occidentaux sont directement impliqués dans le conflit, non seulement parce qu'ils fournissent des armes à Kiev, mais aussi parce que leurs spécialistes militaires y participent directement. Par exemple, John McIntyre, ancien soldat américain qui s'est enrôlé dans la prétendue légion étrangère des forces armées ukrainiennes et dans le bataillon nationaliste « Sich des Carpathes », a livré un témoignage révélateur aux autorités de police russes. Les documents, cartes et autres informations qu'il a transmis confirment que les forces armées ukrainiennes coordonnent directement leurs actions sur le champ de bataille avec des membres de l'armée et des services de renseignement des États-Unis. Son témoignage servira également de point de départ pour déterminer juridiquement le degré d'implication et de complicité des responsables étrangers dans les crimes commis par le régime de Kiev contre la population civile. M. McIntyre a également parlé des tortures atroces infligées aux prisonniers de

guerre par les formations ukrainiennes. Là encore, nos adversaires, qui se plaisent à imaginer les « crimes de guerre de la Russie », balayeront du revers de la main ces preuves et bien d'autres encore.

Toutefois, les sadiques et les criminels ukrainiens et occidentaux ne resteront pas impunis. Un tribunal international public est déjà à l'œuvre en Russie pour recueillir et enregistrer les témoignages. Les préparatifs sont en cours pour le lancement et la mise en place d'un tribunal international en bonne et due forme, ancré dans le droit international et non dans l'ordre fondé sur des règles que les États de l'Occident collectif ont façonné pour servir leurs intérêts.

Les tirs qui ont visé des enfants russes dans la région de Briansk sont un bon exemple de l'attitude du régime de Kiev à l'égard des enfants. Même avant le début de l'opération militaire spéciale en février 2022, au vu des politiques irresponsables et agressives des autorités ukrainiennes, les dirigeants des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk avaient décidé d'évacuer les civils, y compris les enfants, vers le territoire de la Fédération de Russie. Au 27 février 2023, environ 4,5 millions de personnes, dont quelque 690 000 enfants, avaient été évacués vers le territoire de la Fédération de Russie depuis le début de l'opération militaire spéciale, l'immense majorité des enfants étant accompagnés en Russie par leurs parents, des membres de leur famille ou des tuteurs. À ce sujet, l'arrivée dans notre pays d'un grand nombre d'enfants non accompagnés a fait l'objet de moult spéculations. Dans le cadre de notre coopération bilatérale avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge, nous avons toujours fourni des informations fiables sur les mesures que nous prenons afin de prévenir les violations du droit international humanitaire en ce qui concerne les enfants. Pour mettre fin aux divagations sur la question, qui est devenue un thème populaire chez les propagandistes ukrainiens et occidentaux, nous y consacrerons une réunion du Conseil organisée selon la formule Arria, au début du mois d'avril.

Nombre d'orateurs et d'oratrices ont évoqué aujourd'hui l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui d'ailleurs est plus exactement un compromis général, dont la prorogation pour 60 jours pourrait être approuvée demain. Je tiens à préciser notre position à cet égard. Le 22 juillet de l'an dernier, deux compromis, ou accords interdépendants, ont été signés en Türkiye. Le premier, signé par la Russie, la Türkiye et l'Ukraine, pour l'exportation de denrées et d'engrais

par trois ports de la mer Noire, avait à l'époque pour but de remplir la tâche humanitaire immédiate consistant à faire parvenir de la nourriture aux personnes souffrant de la faim dans le monde. Le second, conclu entre la Russie et le Secrétariat de l'ONU, était destiné à promouvoir l'exportation de produits alimentaires et d'engrais russes vers les marchés mondiaux. Nos collègues occidentaux ont refusé d'emblée de prendre acte du deuxième accord et veillé à ce qu'il ne s'en trouve pas la moindre mention dans les projets de texte du Conseil de sécurité. De fait, il n'a jamais été appliqué.

Comme beaucoup d'autres, nous avons de nombreuses questions au sujet de la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, ainsi qu'on la dénomme, dont le but est de faciliter l'exportation de céréales depuis les ports ukrainiens. La principale question est de savoir pourquoi, d'humanitaire, la démarche est soudainement devenue commerciale. Les statistiques le montrent clairement. L'incidence de l'Initiative sur les prix alimentaires mondiaux est aussi matière à discussion. Contrairement à ce qu'on a pu entendre aujourd'hui dans cette salle, les pays les plus pauvres de la planète ne reçoivent pas 66 ou 65 % des quantités acheminées, mais seulement 3 %. Plus précisément, selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les prix alimentaires ont beau être redescendus de leurs plafonds historiques du début de l'an dernier, ils sont toujours à plus de 20 % de leurs niveaux de 2021. En outre, la dépréciation des devises locales, notamment contre un dollar des États-Unis plus fort en 2022, exacerbe également les problèmes intérieurs dans les pays en développement.

Et qui donc profite de la situation ? Les principaux bénéficiaires de la hausse des prix alimentaires et de la déstabilisation des chaînes d'approvisionnement alimentaire sont les géants occidentaux de l'agroalimentaire. On parle des quatre grands, comme on les appelle, que sont les sociétés américaines Archer Daniels Midland, Bunge et Cargill, et la société néerlandaise Louis Dreyfus, qui représentent entre 75 et 90 % des échanges mondiaux au sein du complexe agro-industriel. En 2022, Cargill à elle seule a vu ses ventes augmenter de 23 %, pour atteindre 165 milliards de dollars, avec un bénéfice net record de 5 milliards de dollars. La belle affaire pour les pays en développement !

Du reste, n'oublions pas qu'en raison des exportations incontrôlées de produits alimentaires en provenance d'Ukraine, ce pays risque une famine

réelle, comme bien des experts le disent eux-mêmes très clairement, et cela n'a rien à voir avec la Russie. À cela s'ajoute, dans ce contexte, le problème brûlant du chernozem, les terres noires, dont les entreprises occidentales se sont emparées en Ukraine. En l'espace de 10 ans, la superficie sous contrôle étranger dépasse aujourd'hui les 4 millions d'hectares, soit plus de 10 % de l'ensemble des terres fertiles d'Ukraine. Pourtant, d'aucuns persistent à tenter de cacher ces processus à la communauté internationale derrière le sempiternel mantra de l'agression russe et en accusant notre pays d'être à l'origine de la crise alimentaire et de la hausse des prix alimentaires. Bien sûr, c'est parfaitement faux. Même la résolution du Parlement européen du 16 février sur la disponibilité de l'engrais dans l'Union européenne signale que les prix élevés dans le secteur agricole sont observés depuis deux ans. Toutefois, cela n'empêche pas Bruxelles d'exposer la sécurité alimentaire des pays pauvres à d'autres risques grâce à ses nouvelles restrictions antirusse.

Le mémorandum entre la Russie et l'ONU ne fonctionne tout simplement pas. Qu'il soit extrêmement profitable aux pays en développement, nul n'en a cure. Au bout du compte, l'ONU, par l'intermédiaire du porte-parole du Secrétaire général, a dû admettre que l'Organisation n'avait aucun moyen de pression pour soustraire les opérations d'exportation agricole russes aux sanctions occidentales. Je tiens à souligner une fois encore que la situation a des répercussions non pas sur la Russie, dont l'économie connaît une croissance régulière malgré nos adversaires, mais sur le monde en développement. Étant donné que les préoccupations exprimées par nos collègues occidentaux sur ce point ne sont que vaines paroles, et que les efforts persistants du Secrétaire général sont infructueux, nous ne tolérerons pas non plus cette situation. Le 13 mars, conformément au paragraphe H de l'accord tripartite, nous avons officiellement notifié les parties turque et ukrainienne que nous ne nous opposons pas à la prorogation des opérations de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire pour 60 jours à partir du 18 mars, soit jusqu'au 18 mai, mais que la suite dépendra des avancées obtenues dans le règlement des problèmes que nous avons mis en lumière.

Bref, si Washington, Bruxelles et Londres souhaitent réellement la poursuite des exportations alimentaires au départ d'Ukraine le long du couloir humanitaire maritime, dans leur intérêt, elles ont deux mois pour soustraire à leurs sanctions, avec l'aide de l'ONU, la totalité de la chaîne d'opérations qui sous-tend les exportations agricoles russes. À défaut, nous ne voyons pas

comment le compromis générale du Secrétaire général dans le cadre des accords d'Istanbul pourra fonctionner.

Pour terminer, s'agissant du mandat émis par la Cour pénale internationale (CPI) dont il a été question ici aujourd'hui, cet organe judiciaire international partial, politisé et incompétent a une fois de plus fait la preuve de son caractère vicié. La CPI est une marionnette entre les mains de l'Occident collectif, toujours prête à rendre une pseudo-justice sur ordre. Il est particulièrement cynique que la décision juridiquement nulle ait été dévoilée à la veille du vingtième anniversaire de l'invasion de l'Iraq par les États-Unis, dont la Cour pouvait connaître mais à propos de laquelle elle n'a absolument rien fait pour que les coupables répondent de leurs actes. La Fédération de Russie n'est pas partie au Statut de Rome et la CPI n'a pas compétence à l'égard de la Russie ou de ses citoyens. Nous considérons comme juridiquement nuls et nonavenus tous les documents émis par la Cour. Tout porte en effet à croire que la CPI est en pleine autodestruction, notamment pour ce qui a trait à son autorité internationale et à sa crédibilité. Nous ne sommes pas les seuls à le penser. Je terminerai ainsi par une citation surprenante de John Bolton, ancien Conseiller à la sécurité nationale des États-Unis, qui a dit en 2018 : « Nous allons laisser la CPI s'éteindre d'elle-même. D'ailleurs, à tous points de vue, la CPI est déjà morte ».

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de sa contribution.

Nous suivons avec une extrême préoccupation les attaques des dernières semaines contre des cibles se trouvant dans diverses villes d'Ukraine, ainsi que les terribles combats autour de Bakhmout. Le Brésil appelle à nouveau toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Assurer la protection et la sécurité des civils, fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin et traiter les détenus avec humanité relèvent d'une responsabilité universelle. Ces obligations ne sont pas négociables.

Le Brésil est également très préoccupé par le fait que la situation humanitaire en Ukraine ne s'améliore pas. Les zones urbaines ne cessent d'être bombardées et les infrastructures civiles continuent d'être détruites. Nous rappelons aux deux parties la résolution 2417 (2018), aux termes de laquelle nous avons tous l'obligation d'épargner les biens de caractère civil et les infrastructures critiques pour l'acheminement de l'aide

humanitaire ainsi que d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et des marchés alimentaires.

Il est indispensable d'essayer de trouver des solutions pragmatiques si l'objectif est de mettre fin à cette crise humanitaire. Nous demandons instamment à tous les États Membres de rechercher des moyens réalistes de parvenir à la paix. La protection de la vie humaine et de la dignité humaine doit toujours être prioritaires. À cet égard, nous souhaitons mentionner trois points.

Tout d'abord, il est nécessaire de préserver les canaux de communication. Insister sur des solutions militaires renforcées par des sanctions unilatérales ne permettra pas de mettre fin à ce conflit. Le désamorçage des tensions et l'instauration de la confiance passent par le dialogue. Lorsque les parties décident de se parler, il est possible d'obtenir des résultats positifs, comme le démontre l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire.

Deuxièmement, il est urgent que les deux parties acceptent de mettre fin aux hostilités, conformément à la résolution ES-11/6, adoptée par l'Assemblée générale en février (voir A/ES-11/PV.19). La poursuite des combats aggravera la crise humanitaire, augmentera le nombre de victimes et entraînera la destruction d'infrastructures, sans pour autant résoudre les causes profondes du conflit. Le prolongement de cette guerre affectera également d'autres pays du voisinage immédiat, ainsi que des pays en développement, dont les économies sont durement touchées par les effets collatéraux du conflit, et qui ne disposent que de ressources et d'instruments limités pour y faire face.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à une solution négociée qui intègre des moyens de prévenir de nouvelles violences à l'avenir. Le Brésil estime qu'il est indispensable de comprendre les préoccupations des parties concernées en matière de sécurité et d'y répondre de manière constructive et pragmatique. Aux côtés d'autres pays, nous sommes prêts à nous engager dans des efforts diplomatiques fondés sur les principes de la Charte des Nations Unies et axés sur l'objectif d'une paix juste et durable à long terme.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé.

La crise ukrainienne s'éternise, s'étend et devient plus complexe. La situation humanitaire ne cesse de se détériorer et les perspectives de paix semblent demeurer hors d'atteinte. La Chine est profondément préoccupée.

Nul ne sort gagnant d'un conflit ou d'une guerre et les confrontations meurtrières ne feront qu'exacerber les souffrances. Nous appelons toutes les parties intéressées à accorder la priorité aux populations, à faire davantage et à ne ménager aucun effort pour atténuer les conséquences humanitaires du conflit, tout en redoublant d'efforts pour désamorcer la situation et mettre un terme aux hostilités le plus rapidement possible.

À cet égard, je voudrais faire plusieurs observations.

Premièrement, les normes fondamentales du droit international humanitaire doivent être strictement respectées. La protection des civils doit toujours primer. Les parties au conflit doivent s'abstenir d'attaquer les civils et les installations civiles, assurer le fonctionnement normal des services publics essentiels tels que l'énergie, les soins de santé et l'éducation, protéger les victimes du conflit et respecter les droits fondamentaux des prisonniers de guerre. Toutes les parties au conflit doivent raison garder, faire preuve d'un maximum de retenue et éviter les actions qui mettent en danger la sûreté et la sécurité des installations nucléaires afin de minimiser le risque d'accident. La Chine appuie l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'exercice de ses fonctions en matière de garantie ainsi que son rôle actif dans la promotion de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires. La Chine fera un don de 200 000 euros au projet d'assistance technique en matière de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine par l'intermédiaire de l'AIEA.

Deuxièmement, tout doit être mis en œuvre pour maintenir la portée et l'intensité des secours humanitaires. Depuis le début du conflit, les zones touchées ont souffert de graves pénuries de matériel, d'eau, d'électricité et de chauffage. La Chine a fourni plusieurs cargaisons d'aide humanitaire d'urgence à l'Ukraine et aux pays en développement touchés par les répercussions de la crise. La communauté internationale doit intensifier l'aide à toutes les personnes touchées, accélérer les réparations et la remise en état des infrastructures civiles et faire tout son possible pour atténuer les effets du conflit sur la vie des gens. Les parties concernées doivent garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave et appuyer l'ONU dans son rôle de coordination de l'aide humanitaire. Les femmes, les enfants et les personnes déplacées représentent des groupes vulnérables en temps de conflit armé. Il convient donc de leur fournir une assistance ciblée afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

Troisièmement, les retombées de la crise doivent être contenues. Toutes les parties doivent collaborer de manière responsable afin d'atténuer les effets internationaux de la crise sur l'énergie, la finance, le commerce des denrées alimentaires et les transports, de manière à préserver la relance économique mondiale. Les pays concernés doivent cesser d'abuser des sanctions unilatérales et des mesures extraterritoriales afin d'éliminer les perturbations qu'elles génèrent sur la coopération économique et commerciale internationale. La Chine félicite le Secrétaire général Guterres pour ses efforts de communication active avec toutes les parties concernant la prorogation de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Nous espérons que l'Initiative sera pleinement et efficacement mise en œuvre de manière équilibrée. Dans le même temps, la Chine espère que le mémorandum signé entre l'ONU et la Russie sera aussi activement appliqué.

Quatrièmement, les efforts diplomatiques en vue d'une solution pacifique doivent être poursuivis en permanence. Quelle que soit la complexité de la situation, la possibilité d'un règlement politique ne peut être écartée et les efforts de paix ne peuvent s'essouffler. La communauté internationale doit promouvoir les pourparlers de paix de toute urgence, créer les conditions nécessaires à la reprise des discussions et pousser les parties concernées à reprendre rapidement les négociations sans conditions préalables afin de donner une chance au rétablissement de la paix. Les faits démontrent que les livraisons incessantes d'armes offensives et le recours à la confrontation des groupes et à l'isolement politique ne contribueront pas à résoudre la crise. Sur la question de l'Ukraine, la Chine prendra toujours position en faveur de la paix, du dialogue et de l'humanité. La Chine a publié un document de position sur le règlement politique de la crise ukrainienne et continuera à œuvrer avec la communauté internationale pour contribuer activement au règlement politique de la crise.

Enfin, je voudrais énoncer notre position concernant le vote de procédure qui a eu lieu au début de la séance d'aujourd'hui. La Chine regrette que le Conseil de sécurité ait dû procéder à un vote de procédure portant sur l'invitation adressée à M^{me} Daria Morozova à présenter un exposé au Conseil. La Chine est d'avis que le Conseil devrait prendre ce genre de décision par consensus à l'issue de consultations patientes. Nous pensons que ce type de décision du Conseil doit être conforme au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en matière d'invitation de personnes appelées à présenter un exposé, afin de ne pas donner l'impression qu'il existe de deux poids, deux mesures. Je

tiens également à réaffirmer que la position de la Chine sur la question de l'Ukraine reste inchangée.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais expliquer que le Ghana a voté pour la proposition d'inviter M^{me} Daria Morozova, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à faire part au Conseil de son point de vue personnel sur la situation humanitaire dans la région ukrainienne du Donbas. Nous avons toujours appuyé les choix du Président concernant les personnes appelées à présenter un exposé. Cela n'affecte en rien notre position sur l'appartenance de la région du Donbas à l'Ukraine.

En fait, cette décision confirme la souveraineté de l'Ukraine. Pour être clair, le Ghana ne reconnaît pas la soi-disant République populaire de Donetsk, ni quiconque prétendant agir à titre officiel au nom de cette entité. Nous croyons comprendre que M^{me} Morozova réside dans la région du Donbas et, par extension, est une citoyenne de l'Ukraine. En ce sens, nous estimons que ses opinions personnelles en tant que citoyenne ukrainienne doivent être admises par le Conseil.

S'agissant de la question dont nous sommes saisis, je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths des importantes mises à jour fournies au Conseil sur les conditions humanitaires en Ukraine. Nous le remercions encore de sa contribution pour régler cet aspect de la guerre, qui concerne la survie du peuple ukrainien. Le Ghana reste très préoccupé par la situation humanitaire générale, en particulier par le sort des civils innocents pris au piège entre deux feux, dans les combats intenses qui font rage dans plusieurs villes de l'Ukraine. Si les hostilités à Bakhmout, Odessa, Donetsk, Kharkiv et sur d'autres lignes de front ont une chose en commun, c'est bien l'augmentation du nombre de victimes et la poursuite des destructions. Les infrastructures énergétiques de l'Ukraine, déjà endommagées, continuent d'être pilonnées, sans tenir compte des besoins des civils qui en dépendent pour leur survie, en particulier pendant l'hiver.

Les infrastructures qui ont été détruites peuvent être reconstruites, mais les dégâts psychologiques et psychiques, que nous ne voyons pas, sont peut-être pires que ce que nous imaginons. Il se peut que les victimes ne se remettent jamais des énormes pertes et du traumatisme profond causés par cette guerre brutale. C'est pourquoi nous continuons de soutenir les initiatives visant à fournir des soins de santé mentale et un soutien psychologique aux Ukrainiens et Ukrainiennes touchés par cette guerre, en particulier les enfants. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, même si la

guerre a eu de lourdes conséquences sur les 7,5 millions d'enfants ukrainiens, ceux-ci continuent de faire preuve d'une formidable capacité de survie. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme à ce fléau de la guerre qui ravage leurs vies.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, publié le 15 mars, confirme malheureusement nos craintes concernant des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme, le mépris pour les civils et de possibles crimes de guerre. Nous considérons ce rapport comme une contribution importante aux efforts internationaux visant à garantir l'obligation de rendre des comptes pour les crimes odieux commis en Ukraine. De plus, nous convenons avec la Commission qu'il est nécessaire de mener des enquêtes plus approfondies et d'adopter une approche plus globale en matière de reddition de comptes, notamment pour établir la responsabilité pénale des auteurs de ces crimes et garantir le droit des victimes à la vérité, aux réparations et à la non-répétition.

L'interdiction du recours à la force comme moyen de règlement des différends repose sur le principe de la valeur de la vie humaine et sur l'obligation essentielle de protéger et de préserver l'humanité des préjudices causés par la guerre. Par conséquent, le droit international humanitaire vise à imposer aux parties belligérantes certaines obligations concernant la protection des civils et le traitement des prisonniers de guerre pendant les conflits. Nous regrettons vivement que ces principes fondamentaux n'aient pas été respectés et que de plus en plus de personnes continuent de souffrir inutilement au fur et à mesure que la guerre se poursuit. Compte tenu de la détérioration des conditions humanitaires, nous demandons une fois de plus aux parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les civils doivent être protégés et les prisonniers de guerre doivent être traités avec respect, conformément aux mesures prescrites par les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels.

La poursuite des attaques de missiles près de la centrale nucléaire de Zaporijia, qui a entraîné la perte temporaire de la seule ligne électrique de secours qui restait, met en lumière le risque croissant d'un incident nucléaire catastrophique. Nous rappelons aux parties les dommages existentiels et intergénérationnels causés par les armes nucléaires et les invitons à revoir leur comportement dans l'intérêt de l'humanité, car nous sommes tous exposés au risque d'un tel incident, qu'il soit

accidentel ou délibéré. Nous demandons instamment aux parties de considérer la sûreté et la sécurité nucléaires comme des éléments non négociables, et de respecter les mesures définies par l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment la démilitarisation immédiate de toutes les installations nucléaires en Ukraine.

Après 13 mois d'affrontements violents et soutenus sur l'ensemble du territoire ukrainien, il n'y a toujours pas d'issue en vue et les parties belligérantes ne semblent guère intéressées par un règlement pacifique. Nous restons préoccupés par les discours incendiaires et le risque accru d'un conflit géopolitique de plus large portée impliquant d'autres nations européennes. Pour que la paix soit instaurée en Ukraine, les parties doivent renoncer à toute logique militaire visant à gagner la guerre. Nous restons fermement convaincus que le dialogue et la diplomatie offrent les meilleures chances de lancer un processus de paix global qui répondrait aux préoccupations respectives des parties, et nous réitérons notre appel en faveur de l'intensification des efforts internationaux, en vue de parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine. Il a été clairement affirmé au Conseil et à l'Assemblée générale que la paix en Ukraine doit être fondée sur les objectifs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et que son objectif doit être de préserver la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément au droit international.

Nous sommes favorables à un accord sur la prorogation de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire après son expiration le 18 mars, car il s'agirait d'une nouvelle lueur d'espoir dans ce sombre tableau qu'est la guerre. Nous nous félicitons des engagements pris par les parties, compte tenu de l'impact considérable de l'initiative sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale et la stabilité du marché, et nous appelons à sa pleine mise en œuvre, conformément aux termes de l'accord. Nous remercions le Secrétaire général de sa visite à Kyïv le 8 mars, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Président Zelenskyy sur la poursuite de l'Initiative sur l'exportation de céréales. Il est désormais crucial que toutes les parties la mettent en œuvre en toute bonne foi pour préserver son intégrité pour qu'à l'avenir, elle soit prorogée pour des périodes beaucoup plus longues. De plus, nous soulignons l'importance et la nécessité de poursuivre les efforts et la coopération en matière d'exportation de l'ammoniac et des produits agricoles russes.

L'aide humanitaire et la protection sont essentielles pour sauver des vies et atténuer les conséquences

de la guerre sur la population. Toutefois, comme nous le savons tous, elles ne remplacent pas la nécessité absolue de mettre fin à toutes les hostilités violentes. Pour cette raison et dans l'intérêt des nombreux enfants, femmes et personnes vulnérables qui souffrent, nous réitérons les appels adressés à la Fédération de Russie pour qu'elle mette fin à l'agression contre son voisin, l'Ukraine. Il est temps de mettre un terme à la guerre et de commencer à tracer un chemin de paix entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que la Russie a lancé son agression contre l'Ukraine. Cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international a entraîné une nouvelle catastrophe humanitaire provoquée par l'homme. Aujourd'hui, la guerre fait peser une menace non seulement l'Ukraine et sur la région, mais aussi sur des millions de personnes à travers le monde. Comme nous l'avons entendu, plus de 17 millions de personnes, soit près de 40 % de la population de l'Ukraine, ont besoin d'aide humanitaire et de protection en raison de la guerre, tandis que plus de 8 millions de réfugiés ukrainiens ont été enregistrés à travers l'Europe, et que 5,4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

Nous avons tous été témoins des conséquences humanitaires de l'utilisation systématique de missiles et de drones pour attaquer des biens de caractère civil et des infrastructures indispensables à la survie de la population civile en Ukraine, notamment lorsqu'un immeuble d'habitation a été visé par des tirs de missiles mardi à Kramatorsk. Ces attaques ont privé des millions de personnes d'électricité, de chauffage et d'eau pendant des jours, en plein hiver, aggravant ainsi les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes les plus vulnérables prises dans ces combats, en particulier celles qui vivent dans des zones situées à proximité des lignes de front et qui ne sont pas contrôlées par les autorités ukrainiennes.

En outre, nous avons également constaté les terribles effets de l'utilisation d'engins explosifs à large rayon d'impact dans des zones peuplées, où des places et des immeubles d'habitation ont été réduits à l'état de ruines. Malte appelle une fois de plus la Fédération de Russie à cesser ces attaques, qui constituent une violation du droit international.

Les effets dévastateurs de la guerre menée par la Russie sur les enfants, les femmes et les hommes seront ressentis pendant des générations. Nous condamnons les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme liées au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre. Malte déplore également le transfert illégal et la réinstallation forcée de plus de 6 000 enfants hors d'Ukraine. De tels actes constituent des crimes de guerre. À cet égard, Malte appuie les efforts que déploie la Cour pénale internationale pour s'assurer que toutes les personnes impliquées dans des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme répondent de leurs actes.

En outre, nous saluons le travail important qu'accomplit la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine et appuyons la constitution d'un registre des dommages pour consigner les preuves et les informations relatives aux demandes en dommages, pertes ou préjudices causés par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ces initiatives contribueront à la reconstruction indispensable des infrastructures civiles détruites dans le pays au cours de la décennie passée en raison du conflit.

Malte est préoccupée par le fait qu'un grand nombre des personnes qui ont désespérément besoin d'une aide humanitaire n'ont pas accès aux services nécessaires ou se voient refuser ces services. Nous saluons l'action de l'ONU, de ses organismes partenaires et de toutes les organisations humanitaires qui travaillent dans des situations aussi dangereuses et appelons à faciliter l'accès et les opérations humanitaires dans tout le pays, en particulier dans les zones situées le long des lignes de front.

Malte souligne la nécessité de poursuivre l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Cette initiative a permis d'exporter des tonnes de céréales et d'autres denrées alimentaires. La prorogation de cet accord est capitale pour assurer la stabilité des prix internationaux et l'acheminement continu des céréales, afin d'aider les personnes qui ont du mal à se nourrir dans le monde entier et les agriculteurs dont les revenus se sont effondrés à cause de la guerre. En outre, nous renouvelons notre appel à accorder au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) un accès sans entrave et ininterrompu à tous les prisonniers de guerre ukrainiens. Malte rappelle qu'en vertu de la troisième Convention de Genève, tous les prisonniers de guerre ont droit à des visites régulières de délégations du CICR.

Alors que la guerre en Ukraine est en train de reprendre de plus belle, nous appelons une fois encore la Fédération de Russie à cesser immédiatement ses hostilités et à retirer toutes les forces russes de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Il y a déjà eu trop de vies perdues, de familles déchirées et de civils traumatisés par une année de carnage. La désescalade et le dialogue doivent prévaloir dans les jours et les semaines à venir, plutôt que ce cycle continu de mort et de destruction.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général adjoint Griffiths de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Aujourd'hui, plus de 21 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en raison de l'invasion à grande échelle menée par la Russie, soit plus de 50 % de la population ukrainienne d'avant-guerre. Parmi ces personnes, plus de 5 millions sont déplacées à l'intérieur du pays et 8 millions ont fui vers l'Europe en tant que réfugiés. Il s'agit du déplacement le plus important qu'ait connu le monde depuis des décennies. Dans les zones sous contrôle russe, environ 4 millions de personnes ont un besoin urgent de protection et d'aide humanitaires.

Les chiffres susmentionnés démontrent le caractère dévastateur des agissements de la Russie en Ukraine. Nous ne devons pas oublier que derrière chaque chiffre de ces millions se cache une personne, un frère ou une sœur, une mère ou un père, dont la vie normale a été détruite par l'agression de la Russie.

Je vais me concentrer sur la situation à Bakhmout. La ville fait l'objet de bombardements quasi incessants, et les infrastructures civiles telles que les écoles, les installations d'approvisionnement en eau et en énergie et les établissements de santé ont subi des dommages importants. Il ne reste plus beaucoup de bâtiments debout, et les conséquences humanitaires de l'agression brutale menée par la Russie sont extrêmement graves.

L'aide humanitaire fournie à la ville a cessé à la mi-février lorsque les combats se sont intensifiés et qu'il est devenu trop dangereux pour la plupart des secours d'entrer dans la ville. Près de 4 000 civils restent cachés dans les sous-sols. Ces personnes sont extrêmement vulnérables, en particulier les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Seul un nombre limité de groupes de volontaires locaux ont pu distribuer de l'aide, au péril de leur propre sécurité.

Nous appelons donc à garantir un accès humanitaire sans entrave et durable à la population ukrainienne,

y compris à Bakhmout. La Russie doit cesser de refuser l'accès et mettre fin à ses attaques contre les infrastructures critiques et les zones résidentielles. Les Ukrainiens doivent être autorisés à se mettre à l'abri là où ils le souhaitent.

Comme l'a clairement indiqué le Secrétaire général adjoint, les conséquences des agissements de la Russie continuent de se faire sentir dans le monde entier. Les prix des produits de base sont en hausse et 345 millions de personnes sont confrontées à des niveaux critiques d'insécurité alimentaire, près de 50 millions d'entre elles étant à deux doigts de la famine. Tel est le coût mondial du comportement de la Russie.

Le Royaume-Uni appuie fermement les efforts que déploie l'ONU, en partenariat avec la Türkiye, pour continuer d'acheminer des céréales ukrainiennes vers les marchés mondiaux. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire est vitale : le monde a besoin des céréales ukrainiennes. Il faut donc tout mettre en œuvre pour lutter contre l'insécurité alimentaire mondiale et faire en sorte que l'aide alimentaire parvienne à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Nous appelons la Russie à respecter les dispositions de cet accord et la dernière prorogation de 120 jours.

Enfin, le Royaume-Uni est pleinement déterminé à demander des comptes à la Russie pour ses actions illégales en Ukraine. L'annonce faite aujourd'hui par la Cour pénale internationale constitue une étape importante s'agissant d'amener les responsables à répondre de leurs actes. Des atrocités barbares ont été commises au cours de ce conflit, y compris contre des enfants. Il est juste qu'elles fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et que les responsables soient traduits en justice.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé approfondi et des efforts que déploie l'ONU en vue de garantir la prorogation de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire.

Comme l'a clairement expliqué le Secrétaire général adjoint Griffiths, tant que la Russie continuera à bloquer les ports ukrainiens, le monde aura besoin de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Cette initiative fait considérablement baisser les prix mondiaux des denrées alimentaires. Elle calme l'instabilité des marchés. Elle améliore la sécurité alimentaire mondiale. Elle sauve des vies. Elle doit se poursuivre, de manière fiable et durable.

L'Initiative doit pouvoir fonctionner efficacement. Elle doit suivre un rythme qui réponde à la demande mondiale. Les retards imposés par la Russie ont déjà réduit le nombre de navires en partance et fait augmenter les coûts liés au transport.

Nous sommes d'accord avec ce qu'a dit le Secrétaire général lors de sa visite à Kyïv il y a deux semaines : l'Initiative doit permettre d'utiliser au mieux les infrastructures d'exportation de la mer Noire. À l'heure actuelle, seuls trois ports peuvent fonctionner librement, alors que les prix mondiaux des denrées alimentaires restent à des niveaux historiquement élevés.

Les exportations alimentaires de l'Ukraine ont diminué de plus d'un tiers par rapport à l'année dernière. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a déjà perturbé la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale et provoqué une flambée des prix alimentaires, plongeant de nombreuses personnes dans l'extrême pauvreté. Le monde a besoin de ces céréales. Elles doivent pouvoir circuler librement.

Depuis le lancement de l'Initiative, plus de 24 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux ont été expédiées à travers le monde, notamment dans le cadre de l'aide humanitaire apportée par le Programme alimentaire mondial aux populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Au cours de son voyage en Afrique la semaine dernière, le Secrétaire d'État Blinken a pu constater que des sacs de blé offerts par le peuple ukrainien avaient été acheminés en Éthiopie grâce à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Ce sont des céréales qui peuvent nourrir le monde. C'est cette aide essentielle qui est en jeu.

Nous savons, tout comme le reste du monde, que les exportations de denrées alimentaires de la Russie sont au moins aussi élevées qu'avant-guerre. Alors que le Gouvernement russe affirme ne pas pouvoir exporter de céréales et d'engrais, les chiffres démontrent que ce n'est pas le cas. En ce qui concerne les sanctions, nous avons déployé des efforts extraordinaires pour informer les gouvernements et le secteur privé des dérogations claires prévues pour les produits alimentaires et les engrais. En un mot, les sanctions ne sont pas le problème.

Au-delà de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, le Conseil doit également se concentrer sur les ravages persistants et les besoins humanitaires criants causés par la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Le 15 février, l'ONU a annoncé que les organismes des Nations Unies et les organisations

non gouvernementales auraient besoin de 3,9 milliards de dollars pour apporter une aide humanitaire à la population en Ukraine. Cette somme ne comprend pas les 1,7 milliard de dollars supplémentaires destinés à appuyer les pays qui accueillent des millions de réfugiés ukrainiens.

Pour leur part, depuis le début de l'invasion, les États-Unis ont fourni près de 2 milliards de dollars d'aide humanitaire aux personnes dans le besoin en Ukraine et dans la région. Nous avons versé près de 15,5 milliards de dollars d'aide budgétaire directe au Gouvernement ukrainien par l'intermédiaire des mécanismes de la Banque mondiale. Nous prévoyons de débloquer 7,4 milliards de dollars supplémentaires d'ici à la fin du mois de septembre. Nous apportons notre pierre à l'édifice et demandons au reste de la communauté internationale de faire de même. Nous devons tous mettre la main au portefeuille, sans pour autant sacrifier un seul centime destiné aux nombreuses autres crises humanitaires urgentes qui sévissent dans le monde.

Cependant, le financement à lui seul ne suffit pas. Les membres du Conseil de sécurité doivent continuer d'exiger un accès humanitaire sans entrave partout en Ukraine, comme l'ont fait 141 États Membres le mois dernier (voir résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale). Nous devons dénoncer la poursuite des attaques de missiles et de drones perpétrées par la Russie contre la population civile et les infrastructures critiques, ainsi que la manière dont ces attaques empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones temporairement occupées par la Russie.

La semaine dernière encore, des attaques de grande envergure ont détruit des bâtiments d'habitation, des infrastructures électriques et des voies ferrées, tuant au moins 11 civils. Il s'agissait là de la seizième attaque majeure contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine au cours des cinq derniers mois, ce qui témoigne d'un mépris flagrant pour la sûreté nucléaire.

Les attaques de la Russie ont même fait des morts et des blessés parmi les travailleurs humanitaires. Les femmes et les filles ont notamment été confrontées à une augmentation effrayante et spectaculaire de la traite des personnes et de la violence fondée sur le genre alors qu'elles tentaient de fuir pour sauver leur vie. En ce jour de clôture de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, engageons-nous tous à faire en sorte que les forces russes soient tenues responsables de ces atrocités.

Il existe bien sûr un moyen d'éviter sur-le-champ de nouvelles souffrances. La Russie peut entendre les demandes formulées par l'ONU et les États Membres du monde entier et se retirer immédiatement, complètement et sans condition de l'Ukraine. Dans l'intervalle, mettons tout en œuvre pour aider le peuple ukrainien et toutes les personnes touchées par les conséquences de cette guerre horrible et inutile.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths pour son exposé édifiant.

Déjà une année de guerre destructrice, et aucune solution de sortie de crise ne se profile à l'horizon. Bien au contraire, l'escalade se poursuit et se généralise au sol et dans les airs. Après une année, le coût de la guerre en termes de pertes humaines et matérielles augmente chaque jour et continue d'aggraver la situation économique et d'allonger les perspectives de reconstruction de l'Ukraine. La situation humanitaire, par voie de conséquence, est en constante dégradation. Les populations et les infrastructures civiles continuent d'être les cibles de bombardements insistants et de grande ampleur. Aucun domaine n'est épargné, et les parties n'hésitent pas à s'en prendre aux infrastructures énergétiques, qui sont depuis quelque temps les cibles privilégiées de toute sorte de manœuvres de rétention.

Ces derniers jours, les crispations autour de la centrale nucléaire de Zaporijia laissent entrevoir que le risque d'un accident nucléaire reste une possibilité à ne pas négliger. Nous réitérons que l'accès à l'eau, à l'énergie et aux autres services publics essentiels ne doit faire l'objet d'aucun chantage.

Mon pays réitère sa condamnation des attaques contre les populations et les infrastructures civiles et de toute forme d'atteintes ciblant les populations innocentes, et en particulier les femmes et les enfants, et rappelle aux belligérants leurs obligations relevant du droit international humanitaire. Même en situation de guerre, les droits de la personne humaine doivent être préservés.

Les séances du Conseil de sécurité doivent être tournées vers la recherche d'une solution pour les victimes de la guerre en Ukraine : pour plus de 8 millions de réfugiés, 5 millions de déplacés internes et plus de 17 millions d'Ukrainiens qui ont besoin d'une aide humanitaire. Des perspectives d'avenir doivent être offertes à la jeunesse ukrainienne, aux familles dispersées et aux milliers d'enfants dont la vie et la scolarité ont été bouleversées.

De toute évidence, la guerre s'enlise davantage, de même que les conséquences internationales désastreuses sur l'envolée des prix des biens de consommation. Dans certains pays, on voit déjà s'élever depuis peu un vent de contestation et des mouvements d'humeur contre l'augmentation du coût de la vie et la réduction du pouvoir d'achat consécutives à une inflation galopante.

Nous appelons les parties à renouveler l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire pour la durée prévue par l'accord initial, et nous exprimons notre soutien aux facilitateurs pour leur engagement constant. Nous saluons et encourageons tous les efforts qui visent à lever tous les obstacles à la mise en œuvre pleine et entière de l'accord au bénéfice de toutes les parties.

Nous avons pris note du récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant notamment les exportations de céréales en direction des pays en développement et leurs effets induits sur l'indice mondial des prix des céréales.

La conclusion de l'accord reste en outre un îlot d'espoir et une ancre potentielle sur laquelle peuvent s'agréger des initiatives plus larges susceptibles de tracer un chemin vers la cessation des hostilités. Nous ne cessons d'exhorter l'ensemble des parties à préserver cet acquis.

Je réitère le refus de mon pays de la guerre, de l'utilisation d'armes de destruction massive et du recours à toute forme de méthode de guerre destinée à répandre la peur et à occasionner des souffrances inutiles aux populations civiles. Mon pays exprime son soutien et ses encouragements aux personnels humanitaires engagés dans les zones de combat et dans les pays d'accueil des réfugiés pour leur travail remarquable et leurs efforts constants pour tenter de ramener un peu d'humanité dans le quotidien de ceux qui, du fait de la guerre, ont perdu tout repère.

Pour conclure, nous appelons les parties à s'engager pour la paix par un dialogue franc et direct et à s'abstenir de recourir à des actions unilatérales susceptibles de rétrécir et d'éloigner encore plus les fenêtres de négociation. Mon pays continue de croire qu'il n'existe aucune autre issue que politique et que la cohabitation pacifique est l'objectif ultime à atteindre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Griffiths de son important exposé. Je salue également la présence dans cette salle des Représentants permanents du Danemark, de la Lituanie, de l'Ukraine et du Chef de la Délégation de l'Union européenne.

Alors que nous entrons dans la deuxième année du conflit entre la Russie et l'Ukraine, le bilan humanitaire ne cesse de s'alourdir, les perspectives de paix s'éloignent et les ressources nécessaires pour atténuer les souffrances humaines augmentent. Le Mozambique est convaincu que la contribution la plus efficace et la mieux indiquée que le Conseil puisse apporter aux efforts humanitaires en Ukraine consiste à intensifier ses efforts pour mettre fin au conflit. L'expérience du Mozambique montre qu'il n'y a pas de solution humanitaire aux problèmes humanitaires. Seules des solutions politiques négociées peuvent les régler.

Toutefois, le Mozambique note que, en dépit de nos appels répétés au dialogue et des demandes que nous avons adressées aux parties pour qu'elles reviennent à la table des négociations, il n'y a eu que peu de progrès, voire aucun, dans le sens de la paix. Les parties n'ont pas non plus tenu compte de nos avertissements répétés concernant la multiplication des retombées du conflit dans d'autres régions du monde ou le risque permanent d'une erreur de jugement stratégique. Comme nous l'avons dit, le conflit limite la capacité de la communauté humanitaire d'apporter une réponse appropriée et rapide à d'autres problèmes dans le monde, qu'il s'agisse des tremblements de terre en Türkiye ou des cyclones affectant des pays comme le Mozambique, le Malawi et Madagascar.

Nous nous félicitons de la volonté exprimée par certains membres de la communauté internationale de faciliter et de promouvoir les initiatives de paix et d'assumer un rôle de médiateur, avec le consentement de toutes les parties et en toute bonne foi. À plusieurs reprises, nous avons exhorté les parties à se saisir et à tirer parti des quelques signes de bonne volonté manifestés au cours du conflit, tels que les échanges de prisonniers et l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, en vue de parvenir à une désescalade. Cependant, nous devons nous rendre à l'évidence que les plus de 22 séances du Conseil consacrées à l'Ukraine depuis 2022, ainsi que les multiples avertissements et offres de médiation, n'ont jusqu'à présent suscité aucun élan positif en faveur de la paix. Il est grand temps que nous redoublions d'efforts pour prendre des mesures concrètes et pragmatiques afin de mettre fin au conflit

tout en augmentant l'aide humanitaire. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, décrite à juste titre par M. Griffiths comme une lueur d'espoir dans un contexte sombre et, à notre avis, une rare réussite de la diplomatie multilatérale, expire demain. Nous espérons qu'elle sera prolongée immédiatement.

Comme l'a souligné récemment le Secrétaire général, nous devons tout mettre en œuvre pour préserver l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire dans son intégralité et en assurer la continuité. C'est dans l'intérêt du peuple ukrainien et du monde entier. Nous exhortons une fois de plus toutes les parties concernées à mettre de côté leurs divergences et à permettre la prolongation, éventuellement pour une durée indéterminée, de ces dispositifs vitaux et essentiels pour des pays comme le mien qui sont déjà confrontés à des menaces graves et imminentes pour la sécurité alimentaire. Le Mozambique estime que l'unité du Conseil sur cette question est essentielle.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je félicite le Conseil de sécurité d'avoir respecté les multiples résolutions de l'Assemblée générale sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine en n'autorisant pas une citoyenne russe, et prétendue médiatrice d'une partie de la région ukrainienne de Donetsk que la Russie a tenté d'annexer, à prendre la parole devant Conseil. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé, qui a une fois de plus mis en évidence l'impact humanitaire dévastateur de l'agression russe. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour mettre en place une intervention humanitaire efficace dans mon pays. Les opérations menées par l'ONU constituent une bouée de sauvetage pour des millions d'Ukrainiens touchés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Nous saluons également le fait que le Secrétaire général, durant sa visite à Kyïv le 8 mars, a clairement confirmé la détermination de l'ONU à tout mettre en œuvre pour atténuer les effets de la guerre jusqu'à ce qu'une paix juste puisse être obtenue. Selon le Secrétaire général, une paix juste signifie le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, établies au moment de l'indépendance en 1991.

Faut-il s'étonner que la Russie ait réagi à cette visite de la même manière qu'elle l'avait fait lors des

précédentes visites du Secrétaire général à Kyïv ? C'est-à-dire avec des tirs de missiles. Quatre-vingt-un missiles de différents types ont été immédiatement lancés pour tuer des Ukrainiens et détruire des infrastructures civiles pendant la visite du Secrétaire général. Il s'agissait de la quinzième frappe balistique de grande ampleur depuis octobre 2022, date à laquelle la Russie a publiquement déclaré que la destruction des infrastructures civiles, en particulier des installations énergétiques, était une méthode de guerre.

En raison de la terreur causée par les tirs de missiles, qui a atteint son paroxysme pendant la saison hivernale, l'Ukraine a perdu 44 % de sa production nucléaire, 75 % de la capacité de ses centrales thermiques et 33 % de ses centrales de production combinée de chaleur et d'électricité. Cependant, la Russie n'a pas réussi à mettre l'Ukraine à genoux en la terrorisant à coup de missiles. Elle est également en train d'échouer sur le champ de bataille, où elle épuise de plus en plus d'unités militaires régulières et de mercenaires du groupe Wagner près de la ville de Bahkmout.

En raison de l'hostilité irrationnelle à l'égard de l'Ukraine et du peuple ukrainien, les efforts de paix sont toujours dans l'impasse. La Russie continue de faire fi de la volonté de l'Assemblée générale, telle qu'exprimée dans la résolution ES-11/6, intitulée « Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine ». La Russie rejette le plan de paix proposé par le Président de l'Ukraine, qui suit la même logique que la résolution ES-11/6. Elle persiste au contraire dans sa rhétorique belliciste et, par l'intermédiaire du porte-parole de Poutine, affirme qu'elle continuera à atteindre ses objectifs et que « cela n'est désormais possible que par des moyens militaires ».

Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, qui a été distribué hier, dresse un bilan choquant de crimes qui pourraient sembler inconcevables au XXI^e siècle. Je tiens à citer quelques exemples parmi les conclusions de la Commission. Je voudrais rappeler à toutes les personnes ici présentes et aux personnes qui nous écoutent qu'il ne s'agit pas des conclusions de notre gouvernement, mais des conclusions de l'Organisation des Nations Unies. Selon ce rapport, les viols ont été commis sous la menace d'une arme à feu, avec une brutalité extrême, et étaient accompagnés d'actes de torture, tels que des passages à tabac et des étranglements. Les agresseurs ont parfois menacé de tuer la victime ou sa famille si elle résistait. Dans certains cas, une même victime a été violée

par plusieurs soldats, ou plusieurs fois par un même soldat. L'une des victimes était enceinte et a supplié les soldats de l'épargner, en vain. Elle a fait une fausse couche quelques jours plus tard. Les auteurs ont également, dans certains cas, exécuté ou torturé les maris et d'autres membres de la famille de sexe masculin. Des membres de la famille, y compris des enfants, ont été parfois forcés d'assister aux viols de leurs proches.

L'ONU a également établi que les exécutions étaient souvent précédées de détentions, d'interrogatoires, d'actes de torture ou de mauvais traitements. Certaines victimes ont été retrouvées les mains ou les pieds liés. D'après les dossiers médicaux et les photographies, la méthode d'exécution la plus courante est une balle dans la tête, tirée à bout portant.

Mettant l'accent sur la question des transferts forcés et des déportations d'enfants, la Commission a déclaré que les enfants devaient rechercher eux-mêmes leurs parents ou des membres de leur famille. Les parents et les proches se sont heurtés à des difficultés logistiques et financières et à des problèmes de sécurité considérables lorsqu'ils ont cherché à récupérer leurs enfants. Dans certains cas, il a fallu des semaines, voire des mois, pour réunir les familles. Des témoins ont indiqué à la Commission que parmi les enfants les plus jeunes qui ont été transférés, beaucoup n'ont pas été en mesure de rentrer en contact avec leur famille et pourraient, par conséquent, perdre le contact avec elle pour toujours.

Nous nous félicitons du fait que la Cour pénale internationale a délivré aujourd'hui des mandats d'arrêt contre deux personnes présumées responsables de crimes de guerre, à savoir la déportation illégale de populations (enfants) et le transfert illégal de populations (enfants) des zones occupées de l'Ukraine vers la Fédération de Russie. Il existe des motifs raisonnables de considérer que ces personnes ont une responsabilité pénale individuelle s'agissant de ces crimes. Ces personnes sont Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, et Maria Lvova-Belova, soi-disant Commissaire aux droits de l'enfant au sein du Bureau du Président de la Fédération de Russie. Cette étape montre une fois de plus que le processus de justice suit son cours et qu'il se terminera tôt ou tard par la mise au banc des accusés de Poutine, de Lvova-Belova et des autres criminels de guerre.

Le bilan humain de la guerre menée par la Russie est catastrophique : des dizaines de milliers de civils ont été tués, blessés ou mutilés. Les tactiques de siège et de terre brûlée utilisées par la Russie ont entraîné

la destruction de quelque 59 000 bâtiments résidentiels, 436 hôpitaux et plus de 2 200 établissements d'enseignement. Ces chiffres n'incluent pas les zones temporairement occupées, dans lesquelles le niveau réel de destruction est bien plus élevé. Tandis que les attaques de la Russie se multiplient, 17,6 millions d'Ukrainiens, soit environ 40 % de la population, ont toujours besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Le niveau croissant de la pollution par les mines en Ukraine constitue une autre menace grave pour sa population. La guerre d'agression menée par la Russie a fait de l'Ukraine l'un des pays les plus pollués par les mines au monde. Au total, selon le Service d'urgence de l'État ukrainien, le territoire ukrainien considéré comme pollué s'étend sur environ 174 000 kilomètres carrés, ce qui représente 30 % de l'ensemble du territoire de notre pays. Les forces russes ont largement eu recours aux mines anti-personnel et aux armes à sous-munitions en Ukraine. Elles ont planté des mines sur les routes civiles, sur les sentiers, dans les zones résidentielles et dans les champs agricoles. Près de 50 000 kilomètres carrés de terres agricoles sont actuellement inexploitable du fait des mines, des risques d'explosion et des hostilités armées.

Même dans ces circonstances extraordinaires, l'Ukraine s'est acquittée de ses obligations au titre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui permet d'atténuer la crise alimentaire dans le monde et d'éviter l'apparition de nombreuses nouvelles crises. Depuis le 1^{er} août, 814 navires ont exporté 24,4 millions de tonnes de denrées alimentaires ukrainiennes des ports d'Odessa vers l'Asie, l'Europe et l'Afrique dans le cadre de cette Initiative. Ce volume aurait pu être nettement plus élevé si la Russie n'avait pas appliqué une politique consistant à retarder l'inspection des navires. En raison du nombre insuffisant de nouveaux navires et de la file d'attente dans les eaux territoriales de la Türkiye, les denrées alimentaires exportées via le couloir céréalier de la mer Noire ne dépassent pas 3,4 millions de tonnes par mois, alors que l'Ukraine pourrait fournir au monde 6 millions de tonnes de produits agricoles par mois.

Par exemple, seules 149 inspections ont été effectuées en février, sur les 296 prévues. En outre, ces actions ont pour effet de créer des files d'attente interminables – entre 120 et 140 navires – et les ports ukrainiens sont confrontés à une pénurie de nouveaux navires pour le chargement. Aujourd'hui, 86 navires qui devraient être envoyés pour être chargés sont toujours en attente d'inspection dans les eaux territoriales turques.

L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire devrait être renouvelée après son expiration le 18 mars pour au moins 120 jours, comme prévu, ou pour une durée indéterminée. Sa couverture devrait être étendue aux ports ukrainiens de la région de Mykolaïv. Aujourd'hui, plus de 30 pays et l'Union européenne se sont joints au programme humanitaire « Grain from Ukraine », lancé par le Président Zelenskyy pour aider les pays les plus pauvres du monde à se procurer des denrées alimentaires. Ce programme a permis de mobiliser près de 200 millions de dollars et de fournir plus de 140 000 tonnes de céréales ukrainiennes à des pays souffrant de la faim. Nous appelons les pays du monde entier qui souhaitent apporter leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale à se joindre à cette initiative.

Hier, l'Ukraine a rendu hommage aux victimes d'un des plus horribles crimes de guerre russes. Il y a un an, un bombardement aérien russe a détruit un théâtre de Marioupol, un bâtiment utilisé comme abri qui était clairement identifié par le mot « Enfants ». Nous ne connaissons toujours pas le nombre exact de victimes, et la Russie a fait tout ce qu'elle a pu pour faire disparaître les traces de son crime dès qu'elle a occupé la ville.

Chaque jour de guerre, chaque jour de présence russe en Ukraine multiplie la souffrance du peuple ukrainien. La guerre doit être arrêtée, et l'agresseur devra alors répondre de ses actes. Nous apprécions à sa juste valeur la position robuste de la communauté internationale en faveur d'une paix globale, juste et durable, ancrée dans les principes consacrés par la Charte. L'Ukraine est prête à mettre en œuvre cette approche, sur laquelle devraient reposer tous les efforts et toutes les propositions de paix. Nous exhortons les États Membres à contribuer à l'application de la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale, adoptée à sa session extraordinaire d'urgence le 23 février. Il convient notamment d'accroître la pression sur la Fédération de Russie afin qu'elle renonce à sa stratégie agressive. Tant que ce ne sera pas le cas, l'Ukraine continuera de se défendre et de défendre les principes énoncés dans la Charte ainsi que l'ordre fondé sur des règles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire quelques mots au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats,

ainsi que la Géorgie, candidat potentiel, et l'Andorre, se rallient à la présente déclaration.

Depuis maintenant plus d'un an, la Russie cherche désespérément une quelconque justification à sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Nous sommes bien conscients des pertes causées par une agression russe qui va s'intensifiant, au rythme de frappes de missiles quotidiennes qui coûtent la vie à des Ukrainiens innocents. Nous venons d'en entendre des exemples de part de l'Ambassadeur ukrainien et de bien d'autres orateurs et oratrices autour de cette table aujourd'hui. Tandis que le monde souffre de la flambée des prix alimentaires, la guerre de la Russie continue d'entraver les efforts déployés pour exporter les céréales ukrainiennes. Il faut que cela cesse. J'insisterai aujourd'hui sur trois points : premièrement, les conséquences mondiales de l'invasion à grande échelle perpétrée par la Russie ; deuxièmement, ses attaques systématiques contre les civils et les infrastructures critiques ; troisièmement, la nécessité d'une paix globale, juste et durable.

Premièrement, la guerre perturbe la production agricole et porte les prix mondiaux des denrées et de l'engrais à des niveaux sans précédent. Nous devons tous travailler ensemble afin de remédier à ces graves conséquences, et nous nous félicitons de la mobilisation du Secrétaire général à cet égard. Nous nous associons à l'appel lancé cet après-midi par 14 membres du Conseil pour que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire soit renouvelée de manière à garantir la continuité et la prévisibilité dont les opérateurs ont besoin et en vue d'éviter les interruptions dans l'expédition de céréales à destination des pays en développement. L'Initiative s'est déjà avérée déterminante pour faire baisser les prix alimentaires mondiaux et il faut qu'elle fonctionne à plein régime.

Outre l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, les couloirs de solidarité de l'Union européenne ont permis jusqu'à présent l'exportation de plus de 29 millions de tonnes de produits alimentaires et agricoles ukrainiens vers le reste du monde. Des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial ont transporté plus de 481 000 tonnes de blé au départ de divers ports de la mer Noire, notamment jusqu'en Éthiopie, en Afghanistan, au Yémen, en Somalie et au Kenya. L'Ukraine aide également les populations dans le besoin, malgré les effets de la guerre sur la sienne. Par l'intermédiaire du programme « Grain from Ukraine », il a été fait don de 175 000 tonnes de céréales à des pays qui en manquaient cruellement. Nombre d'États membres de

l'Union européenne ont également la fierté de prendre part à cette initiative ukrainienne.

Soyons parfaitement clairs. C'est la guerre de la Russie qui a mis les marchés sens dessus dessous. Les exportations d'engrais russes ne tombent pas sous le coup des sanctions de l'Union européenne. Les données de l'ONU montrent nettement que leur volume total à destination des pays en développement est resté stable en 2022, comparé aux années précédentes. De plus, les recettes tirées de ces exportations ont fait un bond de 70 % au cours des 10 premiers mois de l'an dernier, par rapport à la même période en 2021, selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La Russie omet comme par hasard de mentionner ses quotas et taxes à l'exportation à la fois sur les céréales et sur l'engrais, qui gonflent artificiellement les prix mondiaux et les profits des entreprises russes aux dépens des populations les plus en difficulté.

À un moment où les besoins humanitaires sont d'une ampleur inédite, non seulement l'Union européenne vient en aide aux Ukrainiens, mais elle reste parmi les principaux donateurs d'aide humanitaire au monde. Nous sommes reconnaissants à tous les pays qui portent généreusement secours aux populations dans le besoin en Ukraine et ailleurs, et nous les encourageons tous à accroître leur assistance, en réponse à l'appel lancé à cet effet par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour cette année. À ce propos, il y a une chose qui doit être parfaitement claire. Le financement humanitaire que l'Union européenne alloue à l'Ukraine n'est pas aux dépens des autres besoins humanitaires dans le monde, que M. Griffiths a décrits avec éloquence plus tôt dans la journée. L'Union européenne se maintient constamment à l'avant-garde des efforts déployés pour répondre à ces besoins.

Deuxièmement, comme nous l'avons entendu, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine mise en place par le Conseil des droits de l'homme a conclu hier que la Russie avait commis de nombreuses violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en plus d'un large éventail de crimes de guerre. Le bilan est choquant. Au rang des crimes figurent la violence sexuelle, la déportation forcée, la torture et d'autres formes de traitement inhumain et dégradant comme tactiques de guerre. Nous venons également d'entendre parler de viols. Nous demeurons atterrés par les attaques incessantes, systématiques et aveugles de la Russie contre les civils et les infrastructures critiques,

que nous condamnons dans les termes les plus forts. Les tirs d'artillerie russes tuent des civils et privent les habitants d'électricité, de chauffage et d'eau pendant l'hiver. Le cumul des dégâts infligés aux réseaux énergétiques et les difficultés que cela crée pour accéder aux services d'électricité et de chauffage exacerbent la situation humanitaire.

Nombre de villes d'Ukraine ont été réduites à l'état de ruines par les bombardements. L'Ambassadeur russe nous a dit à l'instant que la Russie utilisait uniquement des armes de haute précision, ce qui semblerait constituer un aveu que ces destructions sont intentionnelles et délibérées. Nous nous réjouissons à la perspective qu'après l'adoption de la résolution ES-11/5 de l'Assemblée générale, sur un registre des dommages, tous ces actes commis par la Russie en Ukraine seront soigneusement consignés. En outre, nous sommes profondément préoccupés par l'offensive russe contre Bakhmout. Nous notons que l'opération militaire est dirigée par le tristement célèbre groupe Wagner, connu pour ses graves violations des droits humains et du droit humanitaire, et pas seulement en Ukraine. Nous tenons à rappeler une fois encore qu'il importe de défendre les droits humains et le droit international humanitaire, et de veiller à ce que tous les responsables, auteurs et complices de crimes de guerre et autres crimes abjects commis en lien avec la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine aient à répondre de leurs actes. La Russie doit aussi permettre un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux territoires temporairement occupés à travers les lignes de front.

Le 9 mars, la centrale nucléaire de Zaporijia a de nouveau été déconnectée du réseau électrique de l'Ukraine pendant plusieurs heures, son refroidissement ne reposant que sur des générateurs diesel, pour la sixième fois depuis le début de la guerre. Le chef de l'Agence internationale de l'énergie atomique a émis une alerte au sujet de la sûreté et de la sécurité à la centrale. C'est extrêmement inquiétant pour nous tous. L'Union européenne appuie sans réserve le travail mené par l'ONU pour aider l'Ukraine à assurer la sûreté et la sécurité nucléaires et à continuer de mettre en œuvre les garanties applicables en vertu de ses obligations.

Enfin, nous réitérons notre appel en faveur d'une paix globale, juste et durable conformément à la résolution ES-11/6, adoptée par l'Assemblée générale, le 23 février, avec le soutien d'une majorité écrasante des États Membres de l'ONU. Nous exprimons notre appui à la formule pour la paix du Président Zelenskyy et réaffirmons notre détermination à travailler activement avec

l'Ukraine sur le plan de paix en 10 points. Il est clair qu'une vaste majorité des États Membres de l'ONU, y compris des membres du Conseil, sont attachés à une paix qui s'inscrit dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Cependant, alors que l'Assemblée générale a une fois encore appelé à une solution pacifique durable, fondée sur la Charte et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la Russie poursuit, et même accroît, son offensive. Nous demandons une fois de plus à la Russie de cesser immédiatement toute hostilité et de retirer sans condition, complètement et immédiatement l'ensemble de ses forces et de son matériel militaire de tout le territoire ukrainien et de l'intérieur de ses frontières internationalement du pays.

Tant que la guerre de la Russie durera, et aussi longtemps qu'il le faudra, l'Union européenne restera indéfectible dans son appui au peuple ukrainien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths de son exposé.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des cinq pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et bien sûr mon pays, le Danemark.

Je tiens tout d'abord à exprimer nos condoléances aux personnes touchées au Mozambique, au Malawi et à Madagascar, à la suite des ravages causés par le cyclone Freddy. Nous nous tenons à leurs côtés, comme nous sommes solidaires du peuple ukrainien.

Le mois dernier, une majorité écrasante d'États Membres de toutes les régions du monde a adopté une résolution pour la paix en Ukraine (résolution ES-11/6) et a, une fois de plus, exigé que la Russie se retire immédiatement, complètement et sans condition du territoire de l'Ukraine (voir A/ES-11/PV.19). L'Assemblée générale a souligné la nécessité de parvenir, dans les meilleurs délais, à une paix globale, juste et durable, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Et nous avons réaffirmé notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les pays nordiques souhaitent mettre l'accent sur les trois sujets de préoccupation suivants : premièrement, les perturbations mondiales dues à la guerre d'agression de la Russie et l'importance pour la sécurité alimentaire

mondiale de la poursuite de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ; deuxièmement, les violations constantes par la Russie du droit international et l'obligation de fournir un accès complet, en toute sécurité et sans entrave aux intervenants humanitaires ; et troisièmement, les conséquences de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée au conflit.

L'invasion illégale de la Russie a eu des conséquences désastreuses, et pas seulement pour le peuple ukrainien. Elle a également aggravé la situation humanitaire dans le monde. La guerre d'agression menée par la Russie a entravé la capacité de l'Ukraine à produire et à exporter des céréales et d'autres produits agricoles dont les populations du monde entier ont grand besoin. Nous, les pays nordiques, sommes déterminés à être en première ligne des efforts d'atténuation des perturbations dues à la guerre, partout dans le monde. Nous poursuivons notre action pour apporter notre aide là où les besoins sont les plus importants. Il s'agit notamment de pays africains, où l'insécurité alimentaire existante a été aggravée par la baisse des exportations en provenance d'Ukraine.

Il est impératif de poursuivre l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire afin de réduire l'insécurité alimentaire causée par la guerre russe contre l'Ukraine, en particulier dans les pays en développement. L'Initiative a permis d'exporter plus de 24 millions de tonnes de céréales ainsi que d'autres denrées alimentaires ukrainiennes depuis août 2022. Elle a contribué à stabiliser les marchés et les prix alimentaires mondiaux, et a rendu possible la livraison de denrées aux pays qui en avaient besoin. Nous demandons instamment à la Russie de participer à la recherche d'une solution pour garantir une reconduction de 120 jours de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, conformément à l'accord d'Istanbul.

En Ukraine, la violence et la destruction ne semblent aucunement faiblir. La Russie a repris ses frappes de missiles meurtrières et dévastatrices. Le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, publié hier, conclut que la Russie a commis de nombreuses violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'un large éventail de crimes de guerre. Les conclusions sont choquantes et font état de violences sexuelles, de tortures ainsi que du transfert et de la déportation forcés d'enfants ukrainiens et de leur adoption illégale en Russie. De tels actes

représentent de graves violations du droit international humanitaire et sont constitutifs de crimes de guerre.

La Commission a également recensé des attaques aveugles et disproportionnées dans des zones peuplées, causant des souffrances et des dommages excessifs aux civils et aux biens de caractère civil, notamment des hôpitaux et des écoles. Les attaques de la Russie contre les infrastructures civiles, y compris la prise pour cible systématique des infrastructures liées à l'énergie, peuvent constituer des crimes contre l'humanité. C'est une réalité. Cela signifie, par exemple, que les femmes enceintes se voient refuser des soins prénatals et sont contraintes d'accoucher dans des conditions dangereuses. Nous appelons toutes les parties à protéger les soins de santé et la fourniture de services de santé reproductive, non seulement parce que le droit international humanitaire l'impose, mais aussi parce qu'il s'agit d'un droit humain fondamental.

La nécessité d'assurer la protection de tous les civils est une obligation humanitaire essentielle. Cependant, la Russie continue de violer les normes et les règles régissant les conflits armés, qui ont été adoptées d'un commun accord. Nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international et à protéger les civils et les infrastructures civiles, ainsi qu'à permettre un accès total, en toute sécurité et sans entrave aux intervenants humanitaires.

Enfin, nous voudrions attirer l'attention sur les rapports alarmants faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre en Ukraine. Les violences sont perpétrées, pour l'essentiel, par des militaires russes contre des femmes, des filles, des hommes et des garçons ukrainiens. Les violences sexuelles liées aux conflits représentent une violation manifeste du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et pourraient être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Nous devons écouter les survivants de ces violences. Ils réclament justice, mais ils ont aussi besoin de dignité et de soutien pour pouvoir poursuivre leur vie. Investir dans la santé mentale et le bien-être psychosocial des survivants, c'est investir non seulement dans leur rétablissement, mais aussi dans une paix durable et la résilience nationale.

Pour conclure, les pays nordiques continueront à se tenir aux côtés de l'Ukraine et de son peuple. Nous saluons l'initiative de l'Ukraine en faveur d'une paix juste

et soutenons les divers efforts visant à faire répondre de leurs actes les auteurs d'atrocités commises en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais, en ma qualité de représentant du Mozambique, remercier le représentant du Danemark, qui s'est exprimé au nom des pays nordiques, pour son message de solidarité envers les peuples mozambicain, malawien et malgache.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et mon pays, la Lituanie. Je remercie moi aussi le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de son exposé.

Depuis plus d'un an, la Russie poursuit sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Des milliers de civils ont été tués et blessés, des millions ont été chassés de chez eux, leurs emplois et leurs moyens de subsistance ont été détruits, et nombreux sont ceux qui luttent pour avoir accès à de la nourriture, à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à un endroit sûr où vivre.

Le bilan humanitaire de la guerre non provoquée de la Russie contre l'Ukraine ne cesse de s'alourdir. La situation dans le pays reste caractérisée par une crise humanitaire massive, avec près de 18 millions de personnes ayant besoin d'aide. Il y a près de 6 millions de personnes déplacées dans le pays, forcées de fuir leur maison en quête de sécurité et d'un abri. Huit millions de personnes ont cherché refuge en Europe et dans d'autres pays.

Nous assistons, jour après jour, au mépris cynique du droit international humanitaire de la part de la Fédération de Russie. Les missiles et drones russes réduisent à néant des villes et des infrastructures ukrainiennes, tuent et blessent les civils et endommagent les routes, les maisons, les écoles, les infrastructures médicales, les terres agricoles et les systèmes électriques. Les attaques contre les infrastructures énergétiques au cœur de l'hiver ont provoqué une crise de l'énergie qui a mis à l'épreuve la capacité de résistance du pays tout entier et aggravé la crise humanitaire. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, un nombre effarant d'attaques contre des établissements de santé, 859, ont été signalées depuis le 24 février 2022.

La guerre a eu de graves répercussions sur les enfants, avec la destruction massive d'écoles et les déplacements de population qui ont posé d'immenses difficultés

au système éducatif. On estime que, depuis le début de la guerre, la Russie a déporté des milliers d'enfants des territoires ukrainiens nouvellement occupés. Des rapports crédibles ont montré que cette opération est coordonnée de manière centrale par le Gouvernement fédéral russe dans le but d'effacer l'identité et l'avenir de l'Ukraine. Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine établie par le Conseil des droits de l'homme, publié le 15 mars, conclut que

« Les autorités russes ont procédé à des transferts et à des déportations illégaux de civils et d'autres personnes protégées en Ukraine ou vers la Fédération de Russie, respectivement. Ces actes constituent des crimes de guerre ».

Il s'agit d'une violation manifeste de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

À cet égard, nous nous félicitons également des mandats d'arrêt délivrés aujourd'hui par la Cour pénale internationale contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova pour les crimes de guerre que sont la déportation et le transfert illégaux d'enfants de l'Ukraine vers la Russie. La Russie doit rendre ces enfants à leurs parents ou tuteurs, fournir des registres des enfants qu'elle a déplacés et permettre à des observateurs indépendants d'accéder aux installations situées en Russie ainsi que dans les zones ukrainiennes contrôlées ou occupées par la Russie.

Alors que l'Ukraine continue de se défendre contre cette agression, il est important de rappeler ce que l'occupation par la Russie de certaines parties du territoire ukrainien signifie pour la population : opérations de filtrage, exécutions sommaires et torture, viols et autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

La guerre menée par la Russie a également fortement exacerbé la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous appuyons l'initiative « Grain from Ukraine », l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et les corridors de solidarité mis en place par l'Union européenne, qui contribuent à réduire les prix des denrées alimentaires au niveau mondial et à nourrir les populations les plus vulnérables. La Russie doit autoriser la libre circulation des céréales à partir des ports ukrainiens et prolonger l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire au-delà du 18 mars.

La communauté internationale fournit une aide indispensable, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile locales et internationales travaillant sans relâche pour atténuer les souffrances du peuple ukrainien. L'aide humanitaire doit parvenir aux personnes dans le besoin en toute sécurité et sans entrave. Le soutien à l'Ukraine occupe une place centrale dans notre politique étrangère. Selon le pourcentage du produit intérieur brut, les États baltes, ainsi que la Pologne, constituent les quatre premiers donateurs d'aide bilatérale à l'Ukraine. Nous sommes fiers d'avoir été parmi les premiers à fournir une aide militaire. Nous accordons une protection à près de 200 000 réfugiés ukrainiens et fournissons une aide humanitaire. Les particuliers et les entreprises soutiennent ces efforts : ils accueillent des Ukrainiens chez eux et ont fait don de plusieurs millions d'euros pour soutenir les forces armées ukrainiennes.

Nous appuyons pleinement le plan de paix en 10 points du Président Zelenskyy et les efforts déployés par l'Ukraine pour obtenir une paix juste et durable, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale. D'ici là, nous soutenons l'Ukraine dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense contre la guerre d'agression de la Russie, conformément au droit international, notamment à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et nous continuerons de le faire aussi longtemps qu'il le faudra.

La Russie doit mettre un terme à la guerre en retirant totalement ses forces de tous les territoires occupés en Ukraine. C'est le moyen le plus efficace de mettre fin à la crise humanitaire en Ukraine. Les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes. La Cour pénale internationale, les organes régionaux et les États à titre individuel doivent poursuivre en justice les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crime de génocide commis en Ukraine. Le mandat d'arrêt émis aujourd'hui par la Cour pénale internationale constitue un premier pas important dans cette direction. Il faut également créer un tribunal spécial international pour juger le crime d'agression. Enfin, nous devons explorer tous les moyens légaux pour faire en sorte que les biens russes soient utilisés pour réparer tous les préjudices matériels et moraux causés par cette agression.

La séance est levée à 18 h 50.